

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**10<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994**

**(55<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 5 novembre 1993**



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BRUNHES

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5449).

### JEUNESSE ET SPORTS

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Renaud Muselier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Alain Ferry,  
Edouard Landrain,  
Georges Hage,  
Laurent Cathala,  
Frantz Taittinger.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

**Réponses** de Mme le ministre aux **questions** de :  
MM. Alain Madalle, Charles Ehrmann, Michel Blondeau, Jean-Claude Beauchaud, Laurent Cathala, Frantz Taittinger, Christian Daniel, Jean-Marie Geveaux, Eric Raoult, Jacques Blanc, Didier Bariani, Jean-Yves Haby, Charles Rever.

MM. Guy Dru : le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5475)

*Rappel au règlement* (p. 5475)

MM. Laurent Cathala, le président.

Etat B (p. 5475)

Titres III et IV. - Adoption (p. 5475)

Etat C (p. 5475)

Titres V et VI. - Adoption (p. 5475)

Article 35 (p. 5475)

Amendements identiques n° 88 rectifié de M. Blanc, 43 de la commission des finances et 36 de M. Dugoin : MM. Jacques Blanc, le rapporteur spécial, Mme le ministre. - Retrait de l'amendement n° 88 rectifié.

M. le rapporteur spécial. - Retrait de l'amendement n° 36 ; adoption de l'amendement n° 43.

Après l'article 35 (p. 5476)

Amendement n° 89 de M. Blanc : MM. Jacques Blanc, le rapporteur spécial, Mme le ministre. - Retrait.

Après l'article 62 (p. 5477)

Amendement n° 90 de M. Blanc : M. Jacques Blanc. - Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5477).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BRUNHES,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## **LOI DE FINANCES POUR 1994** **(DEUXIÈME PARTIE)**

### **Suite de la discussion d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

#### **JEUNESSE ET SPORTS**

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** Monsieur le président, madame le ministre de la jeunesse et des sports, le projet de budget qui vient en discussion est volontariste, en particulier au niveau de la recherche de clarté et de simplification des actions.

Vous avez, madame le ministre, cherché à définir une politique nouvelle à partir d'une double logique : la globalisation et la déconcentration des crédits, d'une part ; la contractualisation et l'évaluation des actions, d'autre part.

Néanmoins, ce projet de budget suscite de la part du rapporteur spécial de la commission des finances que je suis un sentiment d'inquiétude, qui était, me semble-t-il, déjà partagé par mes prédécesseurs dans la fonction : le budget de la jeunesse et des sports reste-t-il une priorité pour l'Etat ?

Au fil des années, en effet, on a assisté à une baisse tendancielle de la part des crédits dévolus à la jeunesse et aux sports dans le budget de l'Etat.

Régulièrement, les crédits flirtent, légèrement au-dessus ou légèrement en dessous, avec les 0,20 p. 100 du budget de l'Etat.

C'est insuffisant, ne serait-ce que parce qu'il existe toujours un lien entre crédits et crédibilité politique.

Ce projet de budget n'échappe pas à cette logique générale, même s'il est important de noter que, contrairement à ce qui a été souvent dit et abondamment écrit, l'enveloppe 1994, en termes de crédits disponibles, est supérieure à celle de l'an dernier.

En effet, l'an dernier, la loi de finances pour 1993 a été votée à hauteur de 3 089 millions, mais, après des réductions successives, les crédits disponibles, donc utilisables, ont été de 2 835 millions de francs.

Votre projet de budget doit être lu et comptabilisé en incluant 200 millions du fonds « tabac » qui ont été confirmés à venir avant la fin de l'année, dans le titre IV, par M. le ministre du budget lors de la discussion des recettes qui s'est déroulée voici quelques jours.

Donc, le montant réel des crédits 1994 se situe à 2 924 millions, ce qui, au regard des crédits disponibles en 1993, représente une augmentation sensible de 3,1 p. 100, même si, malheureusement, cela ne représente que 0,19 p. 100 du budget de l'Etat.

Cette amélioration permet globalement de maintenir et d'accentuer les actions, mais il y a cependant un manque de moyens, en particulier dans une période de crise morale, sociale, économique, où nous connaissons tous le rôle spécifique et irremplaçable du sport pour développer une grande politique d'éducation, pour lutter contre l'exclusion, pour permettre une insertion et une intégration des jeunes en difficulté, même en tenant compte de la transversalité et de la complémentarité des actions avec le ministère de la ville, dont le budget viendra en discussion cet après-midi.

Malgré vos efforts personnels, ce projet ne compense pas encore les insuffisances et les carences des budgets précédents.

Nous souhaitons une véritable rupture ; vous nous proposez une transition.

Depuis quelques années, la France n'a plus de politique sportive. Utopie et déviance ont été les maîtres mots d'une politique qui s'est bornée à assurer la régulation d'un marché en essayant d'obtenir un bénéfice idéologique à partir d'actions éphémères, à partir d'une politique de l'instant, du slogan, faite de flashes publicitaires, de coups médiatiques et d'une débauche de crédits atomisés, les « points J », les « Projets J », en décalage et en marge du mouvement sportif, souvent en rupture avec les règles et les conditions élémentaires de mise en place d'une bonne pratique sportive.

Cette pratique passée, nous n'en voulons plus.

Nous souhaitons une philosophie différente et une volonté politique affirmée parce qu'il y a urgence. Urgence à agir.

Et, au titre de cet agir attendu et espéré, je mettrai en évidence les satisfactions que nous avons éprouvées à l'examen des chapitres et articles de ce projet.

Vous avez - et c'est un grand mérite dans une période de crise - porté une attention particulière à l'organisation des services, aux moyens en effectifs et en logistique et à la situation sociale des agents.

Pour ce qui est de l'organisation des services, vous avez donné les moyens d'une plus grande autonomie aux services extérieurs, qui représentent 5 000 agents et dont la masse de crédits délégués dans ce budget se situera à 43 p. 100 de l'ensemble de la dotation budgétaire globale.

En ce qui concerne les effectifs et les moyens, dont les crédits sont regroupés dans le titre III, qui représente à lui seul 1 722 millions, soit 63,2 p. 100 du budget global du ministère, je rappellerai que la densité et la répartition géographique des effectifs qui sont en contact quotidien

avec la population jeune et sportive constituent, contrairement à ce que certains pensent, une richesse majeure du ministère, qu'il faut protéger et préserver.

Sur les effectifs, malheureusement, comme les années précédentes, l'érosion se poursuit. L'application de la norme interministérielle de réduction de 1,5 p. 100 des effectifs se traduira par 110 suppressions d'emplois budgétaires.

Depuis huit ans, les effectifs du ministère ont fait régulièrement l'objet de mesures de réduction. De 7 574 emplois en 1986, ils sont passés à 6 990 en 1993, soit au total 9 p. 100 de chute sur l'ensemble de cette période.

Tout en étant pleinement conscient des contraintes pesant sur les effectifs de la fonction publique, je regrette que, compte tenu de la spécificité et du rôle social du ministère de la jeunesse et des sports, la norme interministérielle n'ait pas été supprimée pour ce budget, comme cela a été le cas pour quelques ministères sensibles.

Sur ce chapitre des effectifs, je mettrai en évidence votre action pour la prise en compte des cadres techniques mis à la disposition des fédérations sportives.

Vous avez, sur ce secteur capital, arrêté l'hémorragie.

**M. Charles Revet et M. Jacques Blanc.** Très bien !

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** En effet, le nombre de cadres techniques mis à disposition a été en diminution constante depuis plusieurs années : 1 668 en 1986 et 1 555 en 1993, soit une chute de 7 p. 100.

En 1994, le maintien intégral des effectifs de cadres techniques sera la règle et les départs à la retraite compensés.

Cette décision est très importante et mérite d'être soulignée car le rôle des cadres techniques est, depuis leur mise en place dans les années soixante, essentiel tant pour les fédérations que pour l'Etat. Grâce à eux, le ministère dispose d'agents compétents par lesquels il peut se tenir au courant de l'évolution de tous les sports sur l'ensemble du territoire. Grâce à eux également, les fédérations bénéficient d'une aide logistique et technique, qui permet l'encadrement et la formation du million de bénévoles qui font quotidiennement fonctionner, sur le terrain, le sport amateur.

J'en viens maintenant, toujours au titre des satisfactions, à l'analyse des moyens et actions.

Malgré la conjoncture générale de rigueur dans le fonctionnement des services, un effort sera accompli dans le domaine des moyens, puisque les crédits de fonctionnement courant des services et établissements publics rattachés, c'est-à-dire les chapitres 34-03 à 37-91, augmenteront de 3,2 p. 100.

Ce résultat s'accompagne d'une recherche d'économies de gestion. Nous ne pouvons que déplorer que votre prédécesseur n'ait pas eu la même logique.

Il est, en effet, regrettable de constater aujourd'hui, au chapitre des loyers par exemple, que le bail renégocié au 1<sup>er</sup> janvier 1993 pour la location des locaux du ministère, rue Olivier-de-Serres, se chiffre, charges comprises, à quelque 45 millions par an - le prix de la location passant de 1 800 francs à 2 300 francs le mètre carré, soit 18,9 p. 100 de hausse.

C'est assurément une bonne affaire pour le propriétaire, les AGF, mais une beaucoup moins bonne pour le contribuable, et l'on ne peut que regretter que les 7,2 millions de francs de crédits correspondant à la charge sup-

plémentaire des loyers ne puissent faire l'objet d'une utilisation que l'on pourrait qualifier de plus directement productive.

Au titre des actions, le projet de budget qui nous est soumis marque aussi un effort sensible pour développer une politique plus contractuelle, en particulier avec la mise en place des « conventions locales d'animation jeunesse » et des « plans locaux d'animation sportive ».

Ces deux mesures nouvelles sont d'abord fondées sur une logique de contrats et de négociations avec les acteurs locaux.

Les « conventions locales d'animation jeunesse » seront passées entre les services du ministère, les collectivités locales, les associations, ainsi que le cas échéant - c'est important - les acteurs économiques et sociaux locaux.

Vous avez prévu à cet effet une ligne budgétaire de 53,64 millions de francs, qui viendront abonder les crédits déjà disponibles sur l'article 20 du titre IV.

Le rapporteur se félicite également de cette mesure, qui met en place un mode d'intervention de l'Etat plus global et plus cohérent, en évitant l'addition - que nous avons bien connue en d'autres temps - de programmes définis par l'administration centrale.

Il en est de même pour les plans locaux d'animation sportive, qui, comme en matière de jeunesse, impliqueront davantage les services déconcentrés.

En effet, dans ce domaine, le rôle de l'Etat ne consistera pas à organiser lui-même des opérations qu'il finance directement et qui peuvent se révéler artificielles - c'est ce que nous avons connu les années précédentes - par rapport à l'environnement sportif local, donc sans effet d'entraînement. L'objectif est de susciter et d'aider à mettre en œuvre des projets d'animation répondant réellement à des besoins précis.

A cet effet, une mesure nouvelle à hauteur de 58,57 millions de francs est inscrite dans votre projet.

Ces deux mesures marquent un changement de philosophie important et elles ont à l'évidence contribué à entraîner le vote favorable de la commission des finances.

Je souhaite qu'un vote identique soit émis par l'Assemblée. Je souhaite également, car ce budget est le début d'un nouveau chemin, vous inciter à ne pas faire des petits pas, comme cela a longtemps été le cas pour ce ministère, mais - pour employer un terme sportif - de larges foulées (*Sourires*) amples et déployées pour l'avenir.

Pierre Mendès France a écrit que le ministère de la jeunesse et des sports doit être « préposé à l'espérance ».

**M. Laurent Cathala.** Vous n'avez pas honte !

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** C'est un objectif qui doit être le vôtre - je sais que c'est le vôtre - car le sport est aujourd'hui en danger dans notre pays.

Son image est atteinte, sans doute victime d'un phénomène de société hypermédiatisée, qui met en évidence et en valeur plus facilement le vice que la vertu.

Le sport rime trop souvent - vous le savez bien, monsieur Cathala - avec scandale, argent, dopage et tricheries. Il existe un clivage, non pas entre la majorité et l'opposition, mais un clivage entre les humanistes et les mercantiles.

**M. Guy Drut.** Très bien !

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** Il y a celles et ceux pour qui le sport est au service de l'homme, qui considèrent que le sport doit permettre à l'homme de se réaliser, et puis, malheureusement, il y a ceux qui, à l'inverse, au nom du profit, mettent l'homme au service du sport.

**M. Guy Drut.** C'est vrai !

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** Aujourd'hui, madame le ministre, le clan des mercantiles est trop souvent dominant, en particulier dans les médias. Certains présidents, certains entraîneurs, certains intermédiaires - tous, certes, en petit nombre - constituent le clan marginal mais influent des gestionnaires de sportifs, comme l'étaient dans l'ancienne Rome les grands marchands d'esclaves fournisseurs des arènes et des spectacles du Colisée.

Le groupe des humanistes dont vous faites partie, dont nous faisons tous partie ici, que ce soit M. Cathala ou M. Drut, est en retrait; nous souhaitons voir inverser cette tendance.

**M. Georges Hage.** Merci pour les autres !

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** Et bien sûr M. Hage (*Sourires*), qui, depuis des années, plaide pour cette cause !

Le sport doit être considéré comme un moyen d'éducation, et le sport amateur de masse, qui touche le plus grand nombre, doit être privilégié.

Le Fonds national pour le développement du sport, sujet sur lequel je conclurai mon intervention, est exemplaire en la matière.

Aujourd'hui, le FNDS ne satisfait plus ni aux objectifs, ni aux besoins, ni à l'éthique de départ. Il se retrouve dans une impasse, dont il doit sortir pour renouer avec sa véritable vocation.

C'est l'objet de l'amendement que j'avais déposé lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, avec mes collègues RPR et UDF du groupe d'études sur le sport constitué au sein de notre assemblée.

Il n'a pas été voté, mais un certain nombre d'avancées ont été obtenues : la garantie financière donnée ici même par M. le ministre du budget des 850 millions inscrits dans le compte spécial; la refonte de l'assiette du prélèvement avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Le rapporteur prend acte de ces engagements et espère que le délai fixé par le ministère du budget sera respecté. D'ailleurs, M. Jacques Blanc interviendra sur ce sujet, au cours du débat, avec la compétence que chacun lui connaît.

**M. Jacques Blanc.** Merci !

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** J'espère aussi, avec mes collègues de la commission des finances, que l'amendement de suppression de 15 millions de francs de crédits de paiement correspondant à des crédits d'études - d'études, pour l'instant - liés à la Coupe du monde de football, voté en commission des finances, le sera également en séance publique, car le FNDS n'a pas vocation, de quelque façon que ce soit, au financement de ce type d'opération, comme en témoigne l'expérience, que l'on peut qualifier de négative, des derniers Jeux olympiques d'Alberville.

En conclusion, madame le ministre, nous sommes obligés de constater, à l'occasion de ce débat, que le sport, qui est une dimension essentielle de la vie quotidienne, est insuffisamment pris en compte.

Maurice Herzog, il y a déjà bien longtemps, fixait la ligne d'horizon. « Nous devons considérer le sport, écrivait-il, comme un moyen d'éducation, de promotion humaine et sociale. C'est un fait national : le sport doit être pris en charge par l'Etat. »

Au regard de cet écrit, beaucoup reste à faire. Cela suppose volonté politique et moyens.

Nous vous faisons confiance pour la volonté politique, que vous avez exprimée dans ce projet de budget, et nous sommes prêts à vous aider, vous appuyer, vous soutenir, parfois même à vous précéder par voie d'amendements, pour augmenter les moyens nécessaires et indispensables au développement du sport et des actions « jeunesse » dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renaud Muselier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Renaud Muselier, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1994 s'élève à 2 274 millions de francs, ce qui représente 0,188 p. 100 du budget général, alors qu'au cours des années précédentes il avait toujours représenté plus de 0,20 p. 100.

Les crédits prévus pour 1994 sont - autant annoncer la couleur tout de suite - inférieurs à ceux votés pour 1993, année où ils ont pour la première fois franchi le cap des 3 milliards de francs. Mais cela n'était-il pas tout simplement électoraliste ?

Il est clair que, dans la conjoncture économique fortement déprimée que nous connaissons aujourd'hui, le ministère de la jeunesse et des sports ne peut malheureusement pas prétendre être considéré comme un ministère prioritaire, comme l'est le ministère chargé de travail et de l'emploi.

Moins d'agent, c'est vrai, mais mieux réparti.

Il convient de souligner la réelle volonté du ministre de redéployer les efforts du ministère vers des actions particulièrement dignes d'intérêt ou dont le caractère d'urgence sur le plan social est unanimement reconnu.

Cependant, même si le secteur de la jeunesse et des sports reste encore majoritairement dominé par le bénévolat, il n'en demeure pas moins que cette baisse dans le budget général, ajoutée aux dysfonctionnements financiers observés chaque année dans la gestion du FNDS, menace gravement l'existence et le suivi de petits clubs sportifs ou d'associations de quartier.

Nous avons constaté, à Marseille comme dans toutes nos circonscriptions, le travail, le dévouement et la volonté de ces personnes qui réalisent au quotidien, souvent avec des difficultés, leurs objectifs au profit de la vie associative et du sport.

Il faut leur rendre hommage car chacun d'entre nous à conscience du formidable travail accompli par les bénévoles du sport et de l'animation. Ils jouent un rôle primordial de ciment social et font preuve d'un engagement moral, dont nous avons particulièrement besoin en ces temps troubles où certaines affaires nous rappellent brutalement l'existence de liaisons douloureuses entre le sport et l'argent.

**M. Laurent Cathala.** Ce n'est pas avec ce budget qu'on va pouvoir assainir !

**M. Renaud Muselier, rapporteur pour avis.** Les pénaliser dans leur action pourrait entraîner rapidement une déchirure du tissu social. C'est pourquoi, afin d'assurer à tous ceux qui œuvrent dans le secteur de la jeunesse et des sports un certain confort matériel, sans toutefois grever le budget général de dépenses supplémentaires, je tiens à remercier le ministre du budget pour les trois engagements qu'il a pris :

La garantie de 850 millions de crédits pour le FNDS ;

La modification de l'assiette des prélèvements sur les enjeux de la Française des jeux avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 ;

La mise à disposition du ministère de la jeunesse et des sports des 200 millions versés au GIP et non utilisés en 1992, sa répartition ne se faisant plus uniquement en faveur des sports mécaniques.

Cependant, il faut aller encore plus loin dans la recherche de nouvelles recettes. C'est la raison pour laquelle je me suis associé à une proposition d'amendement présentée à l'occasion du débat budgétaire et qui crée une taxe additionnelle de 1,8 p. 100 sur le prix de vente des paquets de cigarettes, en complément des droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Cette proposition, émanant de parlementaires auxquels beaucoup de membres du mouvement sportif s'associent, va dans le bon sens, celui d'une réorganisation du financement des activités de la jeunesse et des sports en France qui souffrent d'un déficit structurel permanent et d'une nécessaire rigueur budgétaire.

Néanmoins, il est souhaitable de poursuivre cette démarche et d'envisager des possibilités de financement plus ambitieuses.

Au-delà du sport de haut niveau, des équipements tel le Grand Stade de Saint-Denis et des arbitrages budgétaires mis en place par les services décentralisés du ministère en matière d'animation et de politique de la jeunesse, il convient de s'interroger sur le sport en milieu urbain et, tout particulièrement, dans les quartiers « défavorisés ».

La marginalisation sociale et économique d'une partie de notre jeunesse issue de ces quartiers doit nous faire réfléchir sur le système de valeurs qui lui est proposé. Parce que le sport fait appel à la détermination, à la volonté, au respect des autres et des règles, au dépassement de soi mais aussi à l'enthousiasme, il faut se persuader que la politique gouvernementale en matière de jeunesse et de sport pourrait contribuer fortement à la recherche de solutions aux problèmes des banlieues et de notre jeunesse.

Bien entendu, seule une politique de la ville ambitieuse, une politique de formation novatrice et une politique d'aménagement du territoire moderne fourniront une réponse aux attentes de ces jeunes qui sont actuellement mis au ban de la société.

La vie associative et le sport doivent jouer un rôle capital dans un processus d'insertion ou de réintégration et dans le renforcement des structures sociales des banlieues. D'ailleurs, à formation égale, un employeur ne choisit-il pas quelqu'un qui connaît le sport et ses vertus ?

Le développement des activités sportives dans certains quartiers de nos grandes villes peut être un élément indispensable à la lutte contre le désœuvrement et le sentiment d'abandon qui mènent inexorablement une partie de notre jeunesse vers le désespoir, la délinquance et la drogue.

Cependant, à l'occasion de la présentation de ce budget, se pose la question du financement d'une politique novatrice en matière de sport dans nos banlieues. À ce sujet, je souhaiterais évoquer la possibilité d'une réforme du système de financement du sport régi actuellement par la loi du 10 janvier 1991, dite loi Evin.

Il ne s'agit pas ici de relancer le débat sur la nécessaire prévention des dangers du tabagisme et de l'alcoolisme. Il faut aborder ce débat avec pragmatisme et surtout avec la

sérénité qui fait souvent défaut lorsque l'on s'interroge sur le sponsoring sportif par les sociétés responsables de la commercialisation du tabac et de l'alcool.

Sans revenir sur le fond, il semble possible d'apporter des aménagements à la loi Evin afin de faciliter le financement des activités sportives. Pourquoi ne pas compléter cette loi et autoriser les annonceurs à investir en échange de leur contribution à la construction d'équipements sportifs et à l'animation dans les quartiers défavorisés ?

**M. Jean-Marie Geveaux.** Très bien !

**M. Renaud Muselier, rapporteur pour avis.** Tout annonceur visé par la loi Evin souhaitant utiliser le sport comme vecteur publicitaire en y investissant une certaine somme serait obligé de consacrer la même somme pour financer des installations sportives et des animations de proximité. On pourrait donc imaginer un principe de double contribution.

Les services décentralisés du ministère de la jeunesse et des sports seraient chargés de la signature de conventions entre ces sociétés désireuses d'investir dans le sport et les mairies des villes concernées.

Ce principe simple permettrait de générer des recettes qui apporteraient au ministère une marge de manœuvre budgétaire importante.

Dans un cadre législatif strict, la loi Evin passerait ainsi du principe d'interdiction à celui de participation. Je suis certain que cette proposition sera prise en considération par le ministre de la ville et par le ministre de l'aménagement du territoire auxquels je tiens à apporter mon plus ferme soutien pour le travail qu'ils mènent afin d'améliorer le cadre de vie des populations des quartiers défavorisés.

La jeunesse, la vie associative, les 300 points d'information jeunesse supplémentaires, le respect des rythmes de l'enfant, l'arrêt de l'hémorragie concernant l'encadrement technique, le recalcul des charges pour les clubs, les équipements de promotion en milieu rural, voilà des points fondamentaux que vous avez abordés dans un esprit de concertation remarquable, madame le ministre, et que vous avez traités avec une rigueur et une détermination exemplaires. Nous savons que vous éviterez les régulations arbitraires que nous avons vécues dans un passé récent, et que vous vous battrez pour que le sport ne soit pas qu'un loisir dans l'esprit des Français.

C'est pourquoi votre effort en faveur du sport de haut niveau - la réanimation de l'INSEP, et la préparation des Jeux olympiques de Lillehammer en 1994 et d'Atlanta en 1996 - doit permettre à la France d'être fière d'elle-même et de sa jeunesse. Cet effort permettra à tous ceux qui s'investissent auprès de nos jeunes de capitaliser ces résultats dans une démarche dynamique, enthousiaste et concrète.

Le milieu sportif est un gissement d'emplois extraordinaire. Dans la conjoncture actuelle, la création rapide d'environ 10 000 emplois d'animateur sportif, si elle est assortie d'une formation appropriée des responsables du tissu associatif, ne peut que contribuer à une politique générale cohérente.

Il s'agit, madame le ministre, mes chers collègues, du budget de la clarté et de la rigueur au service de la jeunesse et des sports. C'est pourquoi la commission a donné un avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Laurent Cathala.** La commission n'est pas difficile !

**M. le président.** Pour le groupe République et liberté, la parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, chaque année, la discussion du budget se déroule selon un processus préétabli. Nous retrouvons, d'un côté, le ministre de la jeunesse et des sports qui manifeste sa satisfaction et, de l'autre, l'opposition - quelle qu'elle soit - qui exprime son vif mécontentement. Mais qu'en est-il vraiment pour ce budget ?

Pour entrer immédiatement dans le vif du sujet, je note qu'il est malheureusement marqué par une diminution des crédits.

Premier constat : votre collègue du budget, madame le ministre, vous a attribué une enveloppe « peau de chagrin » puisque votre budget représente 0,18 p. 100, ou 0,19 p. 100, du budget total de l'Etat. C'est tout simplement déplorable.

Chacun s'accorde à reconnaître les nombreuses vertus du sport, notamment son rôle social et éducatif. Pourtant, il est systématiquement sacrifié sur l'autel de la rigueur budgétaire. Comment, dans ces conditions, ne pas partager l'inquiétude du monde sportif ? D'autant que les crédits du FNDS, véritable budget *bis* du ministère de la jeunesse, et des sports, ne sont pas non plus mirobolants : pour 1994, ils s'élèveront à la même hauteur qu'en 1993, soit 850 millions de francs.

En fait, les recettes réelles du FNDS risquent d'être nettement inférieures à ce chiffre. Les prévisions apparaissent surévaluées d'environ 120 à 150 millions de francs. Toutefois, heureusement, le ministère des finances s'est engagé à combler la différence.

Cette intention rassurante ne règle malheureusement pas les gros problèmes de trésorerie des fédérations sportives. En effet, ces dernières doivent prendre en charge les frais financiers occasionnés par les retards de paiement et attendre, pour alimenter leurs caisses exsangues, le vote d'un hypothétique collectif budgétaire.

Pour donner une consistance au budget du FNDS et pour éviter aux fédérations d'être souvent contraintes au paiement d'agios, il faudrait réformer le mode de financement de ce fonds, en instituant un prélèvement automatique et fixe de 4 p. 100 sur la totalité des recettes de la Française des jeux. On garantirait ainsi aux différents mouvements sportifs la perception d'arrangements échelonnés sur l'année.

Tout le monde évalue aujourd'hui la valeur d'un budget en fonction du niveau de la dotation globale qui lui est affectée. De fait, la classe politique considère qu'un responsable ministériel subit un échec s'il n'obtient pas une augmentation substantielle des fonds publics dont il dispose.

C'est en partie vrai, mais en partie seulement. Il ne faut pas miser toute sa politique sur l'accroissement de son budget. Cette vision purement budgétaire est une cause fondamentale de gaspillage. Il faut surtout penser à l'utilisation effective des sommes reçues, avoir le courage d'effectuer des choix, faire le budget d'une politique et non l'inverse. C'est, je crois, cette bonne approche qu'a adoptée Mme Alliot-Marie.

Deuxième constat : vous ouvrez, madame le ministre, des perspectives intéressantes.

Certaines de vos actions méritent d'être saluées, parce qu'elles correspondent à un véritable besoin. Je pense en particulier à la priorité donnée à l'animation sportive locale.

Cette priorité se traduit par la création d'une allocation de 58 millions de francs, consacrée au développement et à l'équipement sportif des zones rurales.

Elle se concrétise également par la progression des crédits consacrés au développement de l'animation sportive et de la formation aux métiers du sport.

Elle se matérialise enfin par la création d'une fondation du bénévolat.

Ces différentes initiatives doivent être soutenues, car elles sont tout simplement remarquables. Les sommes allouées le sont, par contre, beaucoup moins. Elles sont tout à fait inadaptées aux besoins. Il me semble par exemple nécessaire qu'une commune du monde rural qui investit dans un équipement sportif ou socio-éducatif doit être mieux aidée par l'Etat.

Vous vous êtes fixé une autre priorité, madame le ministre : le soutien des sports de haut niveau. Dans cette perspective, un supplément de crédit a été alloué à la préparation des Jeux olympiques de Lillehammer et d'Atlanta et à l'organisation, en France, de compétitions internationales. On ne peut que s'en féliciter.

Malheureusement, certains aspects de votre projet de budget sont « déshérités ». Les moyens financiers mis à disposition sont bien faibles au regard de l'intérêt présenté.

Ainsi, la participation du ministère de la jeunesse et des sports à l'effort de redressement des comptes publics se traduira, pour 1994, d'une part, par une régression des moyens financiers prévus pour soutenir les centres de vacances, les chantiers de jeunes et l'insertion sociale des jeunes et, d'autre part, par des suppressions d'emplois.

Comment, dans ces conditions, les associations peuvent-elles continuer à assurer leur fonction de médiation sociale ?

Le CNOSEF, les associations comme les CEMEA, le CNAJEP, toutes les fédérations sportives confondues se sont fortement engagées dans des programmes. Or les financements dont elles bénéficieront pour 1994 les placeront devant des difficultés insurmontables.

Parallèlement, on peut regretter le dévoiement dont font l'objet les crédits extrabudgétaires du FNDS. A l'origine, ce fonds devait favoriser le sport de masse. En définitive, il sert en partie à combler le déficit des Jeux d'Albertville et à financer les études pour la coupe du monde de 1998 et le sport de haut niveau en général. Or les petits clubs peuvent constituer des leviers puissants pour dynamiser un territoire. Ne croyez-vous donc pas, madame le ministre, qu'il faille redonner au FNDS sa vocation d'origine ?

Je ne doute pas de votre volonté d'engager une véritable politique sportive en faveur de la jeunesse de ce pays. Je déplore, en revanche, le décalage entre votre discours, dont je partage le contenu, et les moyens réels que l'on veut bien vous donner.

Troisième constat : quand va-t-on enfin reconnaître les nombreuses vertus du sport ?

La pratique sportive est un facteur essentiel de développement et d'épanouissement de la personne humaine. Elle contribue à rapprocher des hommes et des femmes d'origines diverses. Les 160 000 associations sportives qui constituent l'ossature du sport en France jouent un rôle irremplaçable. Elles apportent une dimension vitale à la vie locale. Elles participent à la promotion et à la démocratisation du sport. Malheureusement, ces différents clubs sont confrontés à des difficultés grandissantes. Leur situation financière est précaire. Des mesures urgentes s'imposent donc pour assurer leur survie.

Il faut tout d'abord suspendre purement et simplement la loi Evin. J'ai déjà appelé votre attention, madame le ministre, il y a quelques mois, sur les imperfections de ce

texte en rappelant les dommages subis par le monde sportif. Vous en avez tenu compte et envisagé de mettre cette loi « au placard ». Je vous en remercie.

J'espère que cette intention ne restera pas velléitaire et que vous réussirez à convaincre vos collègues chargés respectivement de la santé et de la communication, qui, si je ne m'abuse, ne sont pas persuadés de la nécessité de modifier cette loi.

Il faut soutenir les dirigeants, les entraîneurs et cadres techniques, tous ces bénévoles sans lesquels le développement de la pratique sportive serait impossible. L'efficacité de la gestion des clubs dépend d'eux. Leur dévouement s'effectue au détriment de leur vie familiale, de leur temps de loisir et de repos ainsi que de leurs revenus, qu'il s'agisse de frais de déplacement, de téléphone ou d'équipement de toute nature.

Vous voulez créer une fondation du bénévolat. Elle devra s'évertuer à favoriser l'afflux des vocations bénévoles dont les clubs ont grandement besoin.

Une politique du sport efficace doit promouvoir un partenariat accru entre les associations, les collectivités locales et le ministère de la jeunesse et des sports. Les deux premières entités ont une conscience aiguë des difficultés du terrain. Elles doivent en informer la troisième, afin que celle-ci contribue à satisfaire leurs exigences.

Le sport est un acteur de cohésion sociale, moyen privilégié d'intégration. Il est devenu une composante essentielle d'une politique de la jeunesse. Il est à lui seul une école de la vie.

Toute pratique sportive nécessite des équipements adaptés au sport-initiation, au sport-loisir et au sport de compétition. Les infrastructures réalisées doivent, par leur accessibilité à tous et leur proximité, intégrer au mieux les souhaits des populations dans leur environnement quotidien.

Autre priorité malheureusement négligée : l'intégration du sport dans le système éducatif.

En effet, les programmes d'éducation physique et sportive sont insuffisamment appliqués dans le milieu scolaire. Si l'on veut inculquer à nos enfants une véritable culture sportive et, plus particulièrement, le goût de l'effort, de l'initiative ainsi que l'esprit d'équipe, nous devons mieux intégrer le sport dans notre système de formation. Inspirons-nous des modèles anglais et allemands : ils nous démontrent au quotidien qu'on peut accorder une place de choix à la pratique d'un sport et rééquilibrer ainsi les activités physiques et intellectuelles. Dans cette perspective, il faut créer des postes d'éducation physique supplémentaires et adapter au mieux les infrastructures.

Enfin, le sport peut être un véritable vivier d'emplois nouveaux. Au moment où le chômage, l'ennui, la drogue et la violence touchent une partie de la jeunesse, au moment où les secteurs créateurs d'emplois se raréfient, il convient de favoriser l'émergence d'une génération de jeunes animateurs et de créer des formations conduisant à des métiers dont nous avons aujourd'hui le plus grand besoin.

Vous allez, madame le ministre, mettre en place des contrats d'apprentissage des métiers du sport dans dix départements tests. Cette opération doit être étendue au plus vite à toute la France. Les besoins du terrain, exprimés par les travailleurs sociaux, les responsables associatifs et les élus locaux, sont énormes. Ils sont pourtant insuffisamment exploités, et c'est bien dommage.

Nous devons aujourd'hui consacrer toute notre énergie à favoriser toutes les formes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Madame le ministre, vos orientations traduisent une volonté de donner un nouvel élan à la politique en faveur de la jeunesse et des sports. Malheureusement, votre collègue du budget ne vous donne pas les moyens de vos objectifs. Les coupes claires qu'il vous impose sont dramatiques. Je suis donc fort embarrassé.

Le fossé est tel par rapport aux exigences de la jeunesse et du monde sportif qu'il m'est impossible, ainsi qu'à mes collègues Alfred Muller et Jean-Pierre Soisson, de cautionner ce budget.

**M. le président.** Pour le groupe de l'UDF, la parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Madame le ministre, le budget que vous nous présentez, je l'espérais, nous l'espérons meilleur. Surtout pour 1994, dont l'ONU a décidé de faire l'année universelle du sport et de l'idéal olympique.

Certes, la conjoncture est difficile. Certes, vous allez tenter de nous faire comprendre - et de nous prouver - qu'il est malgré tout relativement « protégé » et réussi. Mais il ne répond pas aux espoirs que nous avons placés en lui.

La vérité est que votre budget ne représente que 0,19 p. 100 du budget de la nation et qu'il correspond seulement, en gros, au budget d'une ville de 200 000 ou 250 000 habitants.

Or il s'agit d'un budget intéressant trente millions d'individus, de jeunes du monde sportif et associatif, qui désespèrent qu'un jour on leur porte véritablement attention et crédit, d'une façon juste et suffisante.

Le sport est un phénomène culturel. Il mériterait de la part de l'Etat une reconnaissance comparable à celle que, très heureusement, on a accordée à la culture et à son budget depuis de nombreuses années.

Rappelons simplement que le seul titre III de votre budget - les moyens des services - représente 1,722 milliard. Pour faire une vraie politique de la jeunesse, vous ne disposez donc que d'un milliard. C'est bien peu pour vous laisser imaginer !

Tout d'abord, j'aimerais en quelques mots traiter de la partie « jeunesse », qu'on a un peu tendance à oublier lorsqu'on intervient sur votre budget.

Nous avons bien compris la volonté qui est la vôtre de décentraliser pour être plus efficace. Elle mérite d'être notée et nous l'approuvons. Tout comme nous approuvons le ménage, si j'ose dire, que vous avez fait dans les subventions et aides, aux destinations quelquefois douteuses.

Nous avons cependant une très grande inquiétude en ce qui concerne le FNDVA et nous sommes également inquiets devant une certaine insuffisance de l'aide aux centres de vacances. Il serait bon, madame le ministre, que vous nous rassuriez.

Mais il faut distribuer des bons points en ce qui concerne les conventions locales d'animation, la formation des jeunes, les 300 Points J, le milieu rural, l'aménagement du rythme de vie des enfants dans les zones rurales. Tout cela est positif.

Il y a, par contre, des demandes du milieu associatif qui nous paraissent justes et méritent d'être défendues.

Soyez l'interprète du monde associatif et sportif auprès de votre collègue des finances pour qu'il accorde l'exonération des charges pour l'embauche des deuxième et troisième salariés dans les associations d'utilité sociale agréées, à l'instar de ce qui est prévu pour les CUMA et les groupements d'employeurs agricoles ou artisans.

**M. Charles Revet.** Très bien ! Ce serait une bonne initiative !

**M. Edouard Landrain.** Il faudrait également obtenir l'exonération des charges sociales pour l'embauche à durée indéterminée d'un premier salarié lorsque les associations n'ont employé au préalable que des personnes à titre occasionnel dont les contrats n'ont pas dépassé 480 heures, ce qui est souvent le cas.

Etudions également dans quelles conditions nous pourrions revenir sur l'abattement de la taxe sur les salaires, qui est prévu à hauteur de 15 000 francs en 1994, avec une augmentation progressive mais très insuffisante.

Le monde associatif est très inquiet. Il peut comprendre, mais il faudrait le rassurer.

Quant au budget des sports proprement dit, il nous inquiète, et, comme disent les fédérations et parfois le CNOSF, il nous « désappointe ».

Le sport correspond à une vie économique de 70 milliards de francs. Le budget de la jeunesse et des sports pèse donc à peine 4 p. 100.

En 1991, le seul effort sportif des conseils généraux et des conseils régionaux était équivalent au budget de cette année : 2,767 milliards de francs !

La part des collectivités territoriales, du sponsoring, de la télévision devient de plus en plus grande, l'influence du budget de votre ministère de plus en plus faible.

Il peut, certes, avoir un effet de levier, mais celui-ci devra être relativisé si le budget n'est pas augmenté.

Tentons donc, madame le ministre, avec vous, de l'« engraisser » par des propositions extra-budgétaires, puisque la voie budgétaire classique semble bouchée.

Tentons également de définir de nouvelles règles du jeu.

Les critiques formulées à l'encontre de ce budget, vous les connaissez, mes collègues vous les ont rappelées ou vont vous les rappeler, tout comme le CNOSF l'a fait dans un document d'analyse qu'il a récemment produit.

Le côté négatif de la part sport de votre budget est illustré par un chiffre : 1,079 milliard, soit 0,6 p. 100 de moins par rapport à la loi de finances rectifiée de 1993.

Certes il y a des côtés positifs dans ce budget. Citons les 58,57 millions de francs destinés à la mise en œuvre des plans locaux d'animation sportive ; les 700 000 francs supplémentaires destinés aux formations dans le domaine des métiers du sport ; l'arrêt de la suppression des postes de cadres techniques et le maintien de l'aide de 200 000 francs par cadre aux fédérations concernées, mesure attendue et qui vous fait honneur ; nous glissons en effet, les précédentes années, sur une très mauvaise pente.

Déplorons cependant la disparition quasi totale des aides accordées aux collectivités, même si on peut la comprendre.

A ce propos, il nous faut encore regretter aujourd'hui que le sport et les investissements sportifs ne soient pas clairement indiqués et définis dans les lois de décentralisation, ce qui, dans l'interprétation des différentes dotations globales, conduit à la confusion, au désordre et quelquefois à la rancœur.

Félicitons-nous du financement plus large du sport de haut niveau, de la création de la fondation pour le bénévolat et de votre volonté de créer des contrats d'apprentissage des métiers du sport.

Saluons également la création de la ligne 43-90, au titre IV, à hauteur de 273 888 611 francs, « actions partenariales pour les initiatives, les loisirs et l'insertion des jeunes ». Encore faudrait-il que vous nous précisiez l'origine de ces fonds et leur utilisation.

Sur l'effort d'analyse et d'utilisation du budget lui-même, même insuffisant, je crois que l'on peut vous adresser des compliments.

Reste à traiter des moyens mis à votre disposition, et en particulier du FNDS.

Chaque année, depuis sa création, nous regrettons régulièrement, tous en chœur, son insuffisance.

Le milliard espéré, qui devrait avoisiner aujourd'hui le milliard et demi de francs, n'a jamais été atteint. Même les promesses de garantie d'un « minimum vital » n'ont jamais été tenues par vos prédécesseurs.

Cette année, 850 millions de francs sont encore inscrits mais ils semblent, pour une fois, avoir été totalement garantis par le ministre du budget, qui s'est « engagé à signer » dans une réponse orale à une question posée par le rapporteur de la commission des finances.

Mais il y a mieux à faire. Cherchons comment trouver les fonds qui vous manquent.

On peut, comme l'ont proposé Xavier Dugoin, Jacques Blanc et d'autres, améliorer l'assiette des jeux en la globalisant et en lui appliquant un taux unique de 4 p. 100. Nous avons approuvé et cosigné cet amendement. Les différentes commissions l'ont accepté, mais il n'a pas été retenu.

On peut également intervenir par le biais d'une taxe additionnelle sur le prix de vente des paquets de cigarettes. C'était et c'est toujours la thèse de l'UDF, et Jacques Blanc en parlera. Soutenue par tous, appréciée du monde sportif, acceptée par la commission des affaires sociales et la commission des finances, cette proposition a été également rejetée.

Et pourtant, 1,8 p. 100 sur les 4 850 millions de paquets de cigarettes fumées chaque année en France - 97 milliards de cigarettes - rapporterait un milliard de francs.

Signalons au passage que l'Etat lui-même, par le biais de la TVA, récupérerait 186 millions de francs.

Le monde médical est pour cette mesure, de même que 71 p. 100 des Français ; pour eux, le tabac n'est pas assez cher. Le monde sportif et associatif est également pour. Le slogan « un centime par cigarette » passe fort bien dans les esprits. Avec un milliard de plus, que ne pourrions-nous faire !

La moitié de cette somme permettrait de créer 10 000 emplois dans le milieu sportif, le quart pourrait être consacré aux sports mécaniques, lésés par la fâcheuse loi Evin, et le dernier aux « petits sports », ignorés de la télévision et des sponsors.

Qu'attend-on pour accepter ces deux propositions qui permettraient également, si elles étaient retenues dans leur totalité, de financer la coupe du monde de football de 1998 ? Car il ne faut en aucun cas la financer en prélevant sur le budget de la jeunesse et des sports, tel qu'il est actuellement conçu - vous n'avez pas le droit -, même pour les études. Il ne faut pas non plus prélever sur le FNDS. Finis Magny-Cours, le COJO, l'écurie Ligier !

Songez, comme l'a rappelé le rapporteur, que le monde sportif, ses bénévoles et le monde associatif attendent des fonds !

Aussi, madame le ministre, vous ferai-je une nouvelle proposition. Elle est simple. Ne dispersons pas nos efforts mais appliquons, au seul FNDS, une nouvelle définition des recettes, qui seraient désormais garanties par deux sources de financement : une taxe de 4 p. 100 sur les jeux, comme le préconise Xavier Dugoin, et une taxe

additionnelle sur le tabac, de 1,8 p. 100 par paquet de cigarettes. Ces deux sources de financement distinctes garantiraient l'avenir.

Donnons-nous les moyens de notre politique. Ne laissons pas le monde sportif désespérer. Nous aurions 850 millions assurés par les jeux et 1 milliard par le tabac : ce serait enfin le véritable budget dont vous avez besoin et le FNDVA lui-même pourrait être abondé.

Sans doute une telle réforme n'est-elle pas techniquement réalisable dès cette année, encore que le Sénat pourrait reprendre ces amendements en examinant la première partie de la loi de finances. Mais nous pourrions étaler la réforme sur une période de cinq ans.

Il faut être conscient que 1,8 p. 100 sur un paquet de Gauloises, cela représente 15 centimes, et pour les cigarettes les plus chères, les cigarettes américaines - je ne fais pas de publicité - 30 centimes.

Il n'y a vraiment aucune raison pour que nous nous privions d'une source de financement comme celle-là.

Nous autres parlementaires avons, comme le disait M. Pasqua ici-même l'autre jour, le pouvoir et le devoir de faire la loi. Nous avons le pouvoir de décider, d'imposer ces mesures indispensables pour le monde sportif, car 30 millions de personnes attendent ces réponses. Ne nous laissons pas imposer les contraintes du budget, qui ont de tout temps été prépondérantes dans les décisions finales.

**M. Jacques Blanc.** Tout à fait !

**M. Edouard Landrain.** Sachons prendre nos responsabilités et, avec vous, madame le ministre, mettons en place une véritable politique sportive.

Pour être efficaces, toutes ces dispositions doivent cependant être accompagnées de quelques mesures complémentaires.

**M. le président.** Mon cher collègue, puis-je vous demander de vous acheminer vers votre conclusion ?

**M. Edouard Landrain.** Je m'en rapproche, monsieur le président.

**M. le président.** Il me semble qu'il vous reste encore de nombreux feuillets.

**M. Edouard Landrain.** Pas du tout !

**M. Guy Drut.** M. Landrain écrit gros ! (*Sourires.*)

**M. Edouard Landrain.** Je termine, monsieur le président.

Il faut, d'abord, parvenir à une prise en compte effective par les pouvoirs publics de la mission de service public confiée aux fédérations et associations sportives par la loi sur le sport, et à l'élaboration d'un régime social et fiscal spécifique.

Il faut, en second lieu, créer un véritable agrément jeunesse et sports permettant de distinguer les associations remplissant effectivement cette mission.

Je dois terminer mon propos alors qu'il y a tant à dire.

Le sport représente désormais plus de 2 p. 100 du produit national brut. Le paysage sportif a changé dans notre pays. La politique sportive doit aussi évoluer, dans ses objectifs comme dans ses schémas d'organisation, ses méthodes et ses moyens.

Mais nous ne pourrions aider cette évolution, ces diversifications, ces modifications, que si nous définissons bien le rôle de chacun : Etat, fédérations, collectivités territoriales.

L'Etat peut trouver un nouveau rôle à jouer. Catalyseur et garant du système sportif, il devra être investi de missions nouvelles dans la formation, la recherche, l'information, l'économie et les actions internationales. Tout reste à faire, à inventer. Donnons-nous en les moyens.

L'UDF sera très attentive aux réponses que vous ferez, madame le ministre. Si vous nous apportez des garanties pour l'avenir, nous pourrions voter votre budget, qui contient malgré tout beaucoup de choses positives.

Si vous ne nous donnez pas cette note d'espérance, alors, malheureusement, comme les années passées, nous ne pourrions pas, tout en le regrettant, accorder notre confiance à ce budget. Mais nous sommes persuadés que vous allez répondre favorablement à notre attente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, voici - prétendrais-je à quel mérite ? - le vingt et unième budget du ministère de la jeunesse et des sports que je scrute, non sans avoir été, au fil des gouvernements, rapporteur pour avis en la matière. Jamais je n'ai reçu du mouvement associatif et sportif, en sa vivante diversité, autant de protestations et de récriminations, ni perçu autant d'amertume que durant cette session. Le pourcentage de 0,18 p. 100 du budget global de l'Etat le consterne.

Neuf ou dix ministres de la jeunesse et des sports, mais le nombre ne fait rien à l'affaire, se sont succédé ces deux dernières décennies.

Chaque année, chacun d'entre eux - et je suis sûr, madame le ministre, qu'en présentant votre budget vous ne manquerez point à la règle - avec les accents souvent touchants de la rhétorique et en produisant toujours les chiffres d'une arithmétique spécieuse, a prétendu que le projet qu'il défendait était supérieur au précédent. Comment diable sommes-nous aujourd'hui dans la galère du 0,18 p. 100 ?

Nombreux sont ceux qui, dans le mouvement sportif et associatif, ont le sentiment d'avoir été manipulés. Jusques à quand, et par quelle sorte de connivence, le souffriront-ils encore ?

Je n'invoquerai que quelques chiffres.

Une diminution de 8 p. 100 affecte le fonctionnement des services. Dans le titre IV, les subventions diminuent de 20 p. 100 au chapitre « jeunesse et vie associative » et de 18 p. 100 pour la pratique sportive et de haut niveau.

Par ailleurs, 110 emplois, le plus souvent de type éducatif, sont supprimés, qui s'ajoutent aux 900 suppressions des neuf dernières années.

Se profile toujours plus clairement, madame le ministre, la menace de la disparition de votre ministère, sans doute considéré comme un dinosaure du Front populaire. (*Sourires.*) Se manifeste en tout cas, au fil des budgets, le désengagement rampant d'un Etat qui renonce progressivement à apporter son aide politique, technique et financière au développement de toutes les formes de pratique culturelle et sportive, souhaité par le mouvement social, d'un Etat qui se défausse sur les communes et que l'on trouve disposé - libéralisme oblige - à livrer ces activités au marché.

A l'approche d'un centenaire olympique, la devise française en la matière serait-elle : « L'essentiel est de ne pas financer » ? (*Sourires.*)

Peut-on encore espérer en la fausse panacée de moyens extra-budgétaires frappés par la précarité et le détournement de leur vocation première ? Où s'arrêtera cette imagination qui témoigne de l'absence de toute véritable politique sportive de l'Etat ? Un député a même proposé de prélever un centime par litre d'essence.

N'est-ce point démissionner et refuser les actions pugnaces qui doivent être menées auprès des pouvoirs publics pour atteindre progressivement, dans la concertation et la transparence, 1 p. 100 du budget global de l'Etat et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'équipement ?

Sortir le CNAPS des oubliettes de la loi Avice serait de bonne méthode et il faudrait par ailleurs diligenter une étude sérieuse sur les effets de la pratique sportive dès l'école, sur les aspects financiers du sport et sur un mode de financement correct et équilibré des pratiques sportives de tous niveaux.

Pour l'heure, madame le ministre, la prise en compte des revendications les plus pressantes du CNAJEP et du CNOSF contribuerait à conserver quelque crédibilité à votre ministère et à votre fonction.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Laurent Cathala.

**M. Laurent Cathala.** Madame le ministre, nombre de mes collègues l'ont dénoncé avant moi, le budget que vous nous présentez est le plus mauvais des douze ou treize dernières années.

Dans un contexte économique défavorable, que personne ne nie, les gouvernements précédents, dont celui de Pierre Bérégovoy, avaient permis une augmentation des crédits de 11 p. 100 en 1991 et de 7 p. 100 en 1992. Le budget que nous examinons accuse, par rapport à la précédente loi de finances, une diminution de 12 p. 100 environ. A l'évidence le sport et la jeunesse ne sont pas une priorité pour votre gouvernement !

**M. Philippe Langenieux-Villard.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Laurent Cathala.** Avec un budget aussi réduit, comment votre ministère et, à travers lui, l'Etat peuvent-ils jouer leur rôle de régulation, d'incitation et de solidarité afin que le sport puisse, sur l'ensemble du territoire national, jouer le même rôle et que le développement des activités physiques et sportives ne soit pas abandonné aux politiques locales ou au soutien plus ou moins fort des sponsors ?

Au-delà de la régression globale des crédits, madame le ministre, les coupes claires effectuées dans certains chapitres et articles sont significatives d'une politique sportive implicite, qui se détourne clairement des actions menées en faveur des jeunes, en faveur de la politique de la ville et, plus particulièrement, des banlieues et des quartiers défavorisés. On observe notamment une diminution de l'aide à la vie associative en général et à l'éducation populaire.

Vous semblez n'avoir rien appris de l'évolution sociale et urbaine de la décennie écoulée. Votre gouvernement repasse les plats de la politique sportive des années 70.

Il convient de rappeler combien est peu pertinente la distinction faite entre les crédits budgétaires et les crédits extrabudgétaires s'agissant du sport. En effet, les modalités de gestion du FNDS ne sont rien d'autre qu'un décalage de la gestion non paritaire du titre IV.

Je préférerais faire un discours plus politique, mais je me dois de citer un certain nombre de chiffres qui, à mon sens, sont très significatifs et sur lesquels tous les orateurs sont jusqu'à présent passés rapidement.

En ce qui concerne le titre III, consacré aux moyens des services, les chapitres 31-90, 31-91, 31-95 et 31-96, qui concernent les rémunérations des personnels, progressent de 1,99 p. 100. Mais cette évolution positive masque la suppression nette de 110 emplois, laquelle va

au-delà des instructions qui vous ont été adressées, à vous comme à tous vos collègues du Gouvernement, dans la lettre de cadrage.

Par ailleurs, les subventions aux établissements publics qui dépendent de votre ministère diminuent de 6,75 p. 100, passant de 70,73 millions de francs à 56,63 millions.

Avec de tels chiffres, quels peuvent être le rôle et l'action de votre ministère ? Cette évolution ne va-t-elle pas dans le sens de sa disparition ?

Au titre IV, traitant des interventions publiques, le chapitre 43-90 - « Jeunesse et vie associative » et le chapitre 43-91 - « Sports de haut niveau et développement de la pratique sportive » - sont les plus sensibles, et donc les plus « lisibles », en particulier pour les parlementaires : ils permettent en effet d'apprécier l'action du ministre. Le budget de 1994 ne déroge pas à la règle.

Les crédits du chapitre 43-91 marquent une nette régression, passant de 479,93 millions à 395 millions, soit une évaporation, si je puis dire, de 84,93 millions, c'est-à-dire une baisse de 17,7 p. 100. Il semble que, sur ce chapitre aussi, on soit allé au-delà des instructions de la lettre de cadrage, qui fixait comme objectif une diminution de 15 p. 100.

La lecture des articles de ce chapitre est tout aussi caricaturale...

**M. le président.** Monsieur Cathala, puis-je vous demander de vous acheminer vers votre conclusion ?

**M. Laurent Cathala.** Monsieur le président, je suis obligé de faire un travail de rapporteur car, jusqu'à présent, on a très peu parlé de chiffres. On comprend d'ailleurs pourquoi...

**M. le président.** Mon cher collègue, la conférence des présidents décide de l'organisation des travaux et des temps de parole impartis aux groupes.

**M. Laurent Cathala.** Certes !

**M. le président.** Je vous prie de songer à conclure.

**M. Laurent Cathala.** J'y songe, monsieur le président.

Au chapitre 43-90, les baisses sont tout aussi spectaculaires : les crédits pour la jeunesse diminuent de 19,83 p. 100 et ceux intéressant les grandes associations de 32,43 p. 100. Dans ces conditions, comment ces associations pourront-elles poursuivre leurs activités sans supprimer des emplois ? N'y a-t-il pas une incohérence à vouloir, d'un côté, développer les emplois de proximité et, de l'autre, à diminuer les crédits aux grandes associations, ce qui aboutira certainement à des suppressions d'emplois ?

Les crédits pour la formation sont en baisse, qu'il s'agisse des animateurs sportifs ou de la formation des adultes.

Mais ce qui me paraît le plus grave, c'est, à l'article 50, la baisse importante des crédits en faveur de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune.

Madame le ministre, vous nous présentez un budget que nous ne pouvons accepter. Il ne permet pas à l'Etat de jouer son rôle. Il ne vous permet pas d'inscrire votre action d'une manière dynamique dans la politique de la ville. C'est un budget de régression, qui ne donne pas aux services d'Etat les moyens de faire en sorte que le sport puisse jouer tout son rôle dans notre société, surtout en période de crise, alors que l'on observe malheureusement une tendance au repli sur soi, à une certaine forme d'égoïsme.

**M. le président.** Monsieur Cathala...

**M. Laurent Cathala.** Il ne vous permet pas, à travers le sport, de lutter contre cette évolution.

On déplore une certaine pollution du sport par l'argent. Mais je ne pense pas que, l'Etat s'effaçant, on aille dans le sens de l'assainissement et de la moralisation du sport !

**M. le président.** La parole est à M. Frantz Taittinger.

**M. Frantz Taittinger.** Monsieur le président, madame le ministre, chers collègues, permettez-moi de commencer par une citation de Georges Bernanos, qui a écrit : « C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents. »

**M. Georges Hage.** Elle est le sel de la terre !

**M. Frantz Taittinger.** Madame le ministre, certains esprits chagrins voient dans le budget que vous nous proposez pour l'année 1994 le signe d'un certain refroidissement, voire d'un certain gel - des crédits, j'entends.

L'année dernière, mon collègue et ami Guy Drut déclarait : « L'erreur fondamentale des socialistes est de s'évertuer à masquer par tous les artifices une réalité qui nous crève les yeux : l'Etat n'a plus les moyens d'intervenir sur tous les fronts, et sa contrainte budgétaire est croissante. C'est donc son rôle de coordinateur et d'initiateur qui doit être mis en avant. »

Ce que réclamait Guy Drut, c'était tout simplement plus de franchise, moins d'hypocrisie !

Tous les ministres qui vous ont précédé et ceux qui vous succéderont ont regretté et regretteront que le budget de la jeunesse et des sports soit l'un des plus faibles, puisqu'il avoisine cette année 0,19 p. 100 du budget de l'Etat. Il répond néanmoins à une approche franche et réaliste de la France d'aujourd'hui : il est volontariste, réellement assaini, d'où un meilleur contrôle de l'argent public.

En premier lieu, il faut relever, même si cela va de soi, que le ministère de la jeunesse et des sports participe à l'effort de redressement des comptes publics et que, par conséquent, il serait mal venu de lui demander monts et merveilles à une heure où la rigueur est de mise.

Pas de budget en trompe-l'œil, pas de bluff !

A ceux qui s'inquiètent d'une certaine baisse des crédits alloués à votre ministère, je répondrai qu'il faut comparer ce qui est vraiment comparable.

Si l'on analyse les crédits de l'année 1994 et ceux qui ont été réellement disponibles en 1993, on constate que votre budget n'enregistre pas en réalité une forte diminution, diminution par ailleurs largement compensée par des crédits du ministère de la ville.

De plus, il faut remarquer l'existence de crédits supplémentaires importants, tels que ceux du fonds national du développement du sport : 850 millions de francs et 200 millions de francs au titre du ministère de la ville. Ces crédits serviront à financer notamment les grandes manifestations sportives, la création d'équipements sportifs et le sport de masse.

On peut regretter l'imputation de 154 millions de francs liée au déficit des Jeux olympiques d'Albertville et des Jeux méditerranéens.

On doit néanmoins se féliciter de la volonté d'adaptation dont témoigne votre budget et vous-même, madame le ministre, avez d'ailleurs insisté avec raison sur la nécessité d'une redéfinition des modalités de l'action de votre ministère, essentiellement impliquée par la transformation de son environnement, compte tenu du rôle croissant des collectivités locales et du poids économique des domaines du sport.

Je ne souhaite pas entrer dans le détail des chiffres. Je parlerai plutôt des grandes orientations du budget de la jeunesse et des sports.

Pour moi, le budget de 1994 est symbolisé par trois mots : amélioration, novation, coordination.

Il s'agit d'abord de l'amélioration et du développement de l'existant.

Le réseau « information jeunesse » sera développé. Ce réseau, lancé il y a un peu plus de vingt ans, se révèle aujourd'hui adapté aux besoins des jeunes et il bénéficiera en 1994 d'une mesure nouvelle de 10 millions de francs.

Ainsi seront créés 300 points d'information jeunesse venant s'ajouter aux 1 700 existants, essentiellement dans les quartiers en développement social urbain et dans les zones isolées du milieu rural.

Les activités sportives offertes aux enfants et aux jeunes dans le cadre des opérations d'aménagement de rythme de vie, pourront recevoir soit un concours financier directement accordé à ce titre, soit une aide plus globale attribuée après la signature d'une convention portant sur un plan local d'animation sportive.

Dans le domaine plus spécifique du sport, on constate cette même volonté de développer et d'améliorer l'existant. Ainsi, la formation aux métiers du sport et de l'animation sera renforcée, d'une part par une extension de la formation de niveau 5 et, d'autre part, par une augmentation du nombre des stagiaires rémunérés.

De même, les possibilités de formation aux métiers du sport par le biais de l'apprentissage seront étendues, l'objectif étant de 10 000 emplois.

On peut noter également qu'un soutien accru sera accordé au sport de haut niveau en faveur des grandes manifestations sportives internationales, les crédits passant de 25 à 50 millions de francs.

Voilà encore un motif légitime de satisfaction car il faut rappeler que, durant l'année 1994, auront lieu les jeux Olympiques d'hiver, les jeux de la Francophonie et un grand nombre de championnats internationaux, dont plusieurs organisés en France. En outre, Paris accueillera le congrès du centenaire des jeux Olympiques. La France se doit d'être à la hauteur de ces manifestations en essayant toutefois de maîtriser au mieux leurs dépenses.

On peut également déceler une amélioration de la situation des agents et services de votre ministère. C'est un point très positif car, grâce à leur densité, les services et établissements de la jeunesse et des sports se trouvent au contact quotidien de la population et peuvent agir au regard des besoins réels exprimés par celle-ci.

Il importe donc d'assurer à ces services un bon fonctionnement alors que, depuis quelques années, on assiste à une baisse régulière des moyens mis à leur disposition.

Malgré la conjoncture générale, un effort sera accompli sur ce point puisque les crédits de fonctionnement courant des services augmenteront de 3,2 p. 100.

En ce qui concerne les personnels, le ministère de la jeunesse et des sports apportera sa contribution à la maîtrise des effectifs de la fonction publique tout en poursuivant une politique de formation et de revalorisation de la situation de ses agents.

Toutefois, il convient d'insister sur le maintien intégral des emplois de cadres techniques placés auprès du mouvement sportif et qui assurent la liaison entre celui-ci et l'Etat.

J'en viens à la novation. On constate un changement dans le mode de financement des aménagements sportifs et un effort accru en faveur de l'animation sportive locale sera consenti. Le rôle de l'Etat ne consistera plus à finan-

cer lui-même et directement des opérations qui pourraient se révéler artificielles par rapport à l'environnement sportif local, donc sans effet d'entraînement. Il sera plutôt de susciter et d'aider à mettre en œuvre des projets d'animation sportive répondant réellement à des besoins précis, projets conçus et engagés par des acteurs locaux.

Là, on retrouve encore cette volonté d'adaptation aux besoins réels, volonté qui prédomine dans tout ce budget.

Les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports disposeront d'enveloppes globales qui leur permettront de mobiliser tous les acteurs de la vie sportive locale autour de projets conduits en partenariat avec les collectivités locales et les associations sportives. Les dotations seront portées à un peu plus de 216 millions de francs, contre 158 millions de francs en 1993.

Une telle approche permettra de redéployer les crédits consacrés aux aménagements sportifs de proximité. Ce redéploiement des efforts en faveur de l'animation sportive locale ne peut évidemment que satisfaire les élus locaux que nous sommes.

Avec l'amélioration et la novation, l'élément « coordination » est également prédominant.

Plutôt que de laisser les différents partenaires effectuer des actions isolées, qui de ce fait risquent de perdre une partie de leur efficacité, l'Etat se doit de coordonner ces activités avec les autres ministères, principalement celui de la ville, et avec les collectivités locales, notamment pour la création et le fonctionnement des points d'information jeunesse.

Comme on peut le voir dans votre budget, une partie importante de ces crédits sert à financer des actions locales et des mouvements associatifs. Je me permets d'insister sur la nécessité d'un contrôle rigoureux de ces subventions qu'en contrepartie vous devez vous engager à verser dans des délais normaux.

Ainsi, votre ministère parvient à redéfinir et à clarifier son rôle par rapport à celui des autres intervenants dans les domaines de la jeunesse et des sports que sont les collectivités locales, le mouvement associatif et le secteur privé.

Pour conclure, je souhaiterais, madame le ministre, vous faire deux suggestions.

Il est peut-être un peu simpliste de penser que l'on pourrait régler beaucoup des problèmes de notre jeunesse par une pratique plus assidue du sport. Pour ma part, je le crois. Si nous voulons inciter d'une façon réellement efficace les jeunes à pratiquer le sport dans un pays où la mentalité n'a jamais été favorable au sport quel qu'il soit, spécialement le sport de haut niveau, ne pourriez-vous pas réfléchir avec le ministre de l'éducation nationale sur l'application, pour les épreuves sportives du baccalauréat, d'un coefficient supérieur ?

Dans un tout autre domaine, j'ai remarqué que plus de 60 p. 100 du budget de fonctionnement de l'administration centrale sont affectés à la location des bureaux de votre ministère. Je vous suggère d'étudier avec attention la proposition de Charles Pasqua incitant les ministres et leurs services à s'installer en dehors de Paris. Je puis vous assurer que, dans ma circonscription des Hauts-de-Seine, que ce soit à Asnières ou à Colombes, deux villes réputées dans le milieu du sport et situées à moins de dix minutes du futur Grand stade de Saint-Denis, nous vous accueillerons avec enthousiasme – n'est-ce pas, monsieur le président ? *(Sourires.)*

Madame le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République votera votre budget, les yeux non pas fermés, mais ouverts à l'action que vous allez mener pour

que votre ministère ne soit plus considéré comme un des parents pauvres de notre politique et, pour reprendre vos propres termes, « pour apporter à la jeunesse un message d'espoir à la mesure des valeurs sportives faisant du ministère de la jeunesse et des sports le ministère d'une France qui gagne ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

**Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, madame et messieurs les parlementaires, nous avons déjà entendu beaucoup de chiffres. J'essaierai donc de ne pas trop en citer à mon tour. Néanmoins, il en est certains qu'il faut rappeler.

Le budget de la jeunesse et des sports pour 1994 se monte donc à 2 724 millions de francs, dont 61,35 millions de dépenses en capital. Il faut y ajouter – pour comparer ce qui est comparable – les quelque 200 millions de francs destinés aux équipements de proximité dans les quartiers en difficulté, crédits qui, l'an dernier, étaient inscrits dans ce budget et qui, l'an prochain, le seront dans le budget de la ville.

Pour être complet, il convient également d'ajouter les 200 millions de francs du fonds « tabac » et les 850 millions de francs du FNDS qui sont, cette fois-ci, garantis. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Si l'on s'en tient aux crédits budgétaires réellement utilisables, ils passeront de 2 835,5 millions de francs en 1993 à 2 924,01 millions, soit 46 millions de francs supplémentaires et en tout 0,2 p. 100 du budget global. Si, répondant à l'invitation de M. Cathala, j'ajoute le FNDS et le fonds « tabac » qui seront bien utilisables par le ministère, ce pourcentage sera de 0,27 p. 100. Voilà pour les crédits en volume. Mais, comme cela a été dit, ce qui importe, c'est la façon de les utiliser, et c'est donc au regard des actions que j'entends mener qu'il convient de les analyser.

Ce budget s'articule autour des quelques priorités fortes. Il entend marquer une attitude nouvelle et donner aux services du ministère les moyens de mettre en œuvre la politique que je définis.

Plus que tout autre, ce ministère doit savoir s'adapter aux évolutions sur le terrain. D'où la nécessité de globaliser davantage les actions et d'assurer leur transversalité.

Il faut également, cela a été souligné à plusieurs reprises et à juste titre, prendre en compte le rôle croissant des collectivités locales en faveur tant de la jeunesse que du sport, en matière d'investissement, de fonctionnement et d'animation.

Certes, il serait sans doute bon qu'une loi de décentralisation complémentaire vienne reconnaître cette réalité. Cela clarifierait les choses. *(Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Laurent Cathala.** Vous êtes au Gouvernement, il vous appartient de le proposer.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je parlais de transversalité. Mais pour la clarté de mon exposé et aussi compte tenu de la présentation budgétaire, je traiterai successivement de mes priorités pour la jeunesse et la vie associative, puis de mes priorités pour le sport.

Mes priorités en matière de jeunesse et de vie associative, d'abord. Les crédits inscrits au chapitre 43-90 atteindront l'an prochain 545 millions de francs, contre

550,8 millions cette année, ce chiffre incluant 16,95 millions de francs de crédits non reconductibles. Je dispose donc, en réalité, de 9 millions supplémentaires.

Cet ensemble de crédits permettra de mettre en œuvre quatre priorités, parce qu'un budget, c'est un ensemble de choix.

La première de mes priorités, c'est la création de conventions locales d'animation jeunesse, parce que nous devons mener des actions globales pour répondre aux besoins des jeunes sur le terrain.

**M. Alain Ferry.** C'est vrai.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est la raison pour laquelle j'ai regroupé en un seul article les deux articles jusqu'à présent consacrés aux « vacances, loisirs et insertion » et aux « aides aux projets des jeunes et à l'animation des quartiers ». J'insiste sur ce point parce que la multiplication de ces actions a probablement répondu, parfois, à des souhaits de « coups médiatiques ». Mais ce qui importe pour la jeunesse, ce ne sont pas les coups médiatiques, ce sont les actions à long terme (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et la responsabilisation.

En effet, si, au niveau des projets « J », il y a eu beaucoup d'actions, je souhaite qu'elles soient regroupées et que les jeunes soient impliqués dans leur déroulement.

Je veux donc que nous jouions notre rôle, mais sans que soient court-circuités mes services ou les associations ; n'oublions pas ces opérations où le cabinet du ministre s'est contenté d'envoyer quelques chèques directement sans du tout se préoccuper de ce qui se passait par la suite !... Il y a même eu des équipements qui sont partis dans la nature, si je puis dire, et qu'on n'a jamais retrouvés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Eric Raoult.** C'est vrai ! A Fécamp et à Créteil !

**M. Jean-Luc Reitzer.** C'est la vérité !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** La deuxième priorité, c'est la rationalisation de l'aide aux associations, monsieur Cathala.

Je voudrais mettre fin à un certain nombre de rumeurs colportées pour je ne sais quelle raison - quoique, en réalité, je le sais très bien ! La dotation pour l'aide aux associations en 1994 ne sera pas inférieure à celle de 1993. Qu'on se le dise !

**M. Laurent Cathala.** Ah !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** En revanche, je souhaite leur utilisation optimale en faveur des seules actions relevant réellement de la vocation du ministère de la jeunesse et des sports et aussi leur utilisation claire.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Ce sont des deniers publics et j'en suis donc comptable à votre égard, comme à l'égard de l'opinion publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est bien la raison pour laquelle les associations qui font vraiment du travail pour la jeunesse et les sports auront probablement davantage de crédits, dès lors que d'autres, qui ont été fort généreusement dotées, notamment en 1993, verront leurs subventions supprimées dans la mesure où elles n'ont rien à voir avec les missions du

ministère ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Laurent Cathala.** Lesquelles ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Vous voulez que je les cite ?

**Mme Véronique Neiertz.** Oui !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** France-Libertés !

Une autre ?

**M. Laurent Cathala.** Oui !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Médecins sans frontières !

Encore ? Les associations de radios libres !

**M. Laurent Cathala.** Vous avez oublié SOS-Racisme !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Non ! Parce que SOS-Racisme peut avoir un intérêt pour mon ministère. Mais ce que j'ai noté, c'est la multiplication de ses crédits par six ou sept. Je suppose simplement qu'il s'agissait de se garantir contre une éventuelle diminution les années suivantes et que l'on a donc consenti à SOS-Racisme, pour l'année 1993, une avance pour six ou sept années de subvention !... (« Très juste » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. Laurent Cathala.** La xénophobie ne cesse de croître !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je souhaite aussi que les actions des associations fassent l'objet d'une véritable évaluation, car l'inspection générale du ministère a noté à plusieurs reprises qu'il n'y avait guère de suivi des actions financées par les deniers publics.

J'ai donc annoncé à toutes les associations que, désormais, j'attendrai d'avoir en fin d'année une évaluation précise des actions menées avec les deniers publics avant d'opérer une reconduction des subventions l'année suivante. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je souhaite, en outre, que les actions soient vraiment réalisées sur le terrain, et c'est la raison pour laquelle a été entreprise la déconcentration du FNDVA qui permettra de mieux répondre aux besoins locaux.

J'entends apporter une aide véritable aux associations qui œuvrent réellement dans le domaine de la jeunesse et des sports. C'est ce que j'ai déjà fait en engageant des discussions avec mes collègues du budget et des affaires sociales pour modifier la fiscalité qui leur est applicable, et j'ai également insisté auprès de mes services pour que soient raccourcis les délais extrêmement longs, parfois trop longs, de versement des subventions.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est une nécessité. Il est stupide que des associations doivent les attendre dix-huit mois et payer entre temps aux banques l'équivalent en agios. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Guy Drut.** Bravo !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Excellent.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Ma troisième priorité, c'est l'amélioration de l'information, notamment par l'extension de réseaux de proximité. Le

besoin est grand surtout dans les quartiers en difficulté et dans le monde rural. Je vais, avec 10 millions de francs supplémentaires, créer trois cents nouveaux points d'information jeunesse répartis pratiquement à égalité entre les quartiers en difficulté et les zones rurales.

Au-delà, il faut veiller à la réalité de l'information, et donc à sa qualité. Car ce qui me frappe en discutant avec des jeunes, notamment dans les quartiers en difficulté, c'est que, même si l'information existe, elle se diffuse mal. Le support écrit n'est donc pas approprié; cela semble évident quand on sait que 60 p. 100 des jeunes ont des difficultés de lecture. Or une grande part de l'information qui leur est distribuée est écrite. Il faut donc transformer cela. De la même façon, il faut modifier le style pour rendre le message compréhensible.

**M. Eric Raoult.** Très juste !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Voilà un certain nombre d'actions qui doivent améliorer l'information de tous les jeunes.

Ma quatrième priorité, c'est la diversification des méthodes pour l'aménagement du rythme de vie de l'enfant. La finalité est d'aider les jeunes et de tenir compte des besoins des familles, comme la prise en charge le soir, après l'école, des enfants dont les parents travaillent tard. Notre effort doit donc porter sur le périscolaire et l'extrascolaire, puisque c'est à l'éducation nationale qu'il revient de s'occuper du domaine scolaire. Dans cette optique, nous nous attachons à mieux prendre en compte ces besoins en raison de l'âge des intéressés, car c'est souvent au moment où ils arrivent au collège que les jeunes se trouvent le plus en difficulté. Nous avons donc décidé d'étendre à 110 collèges nos opérations d'aménagement du rythme de l'enfant - 60 collèges en zone urbaine, 50 en zone rurale. De la même façon, nous avons décidé de diversifier l'aménagement des rythmes soit par des actions directes, soit par des conventions avec les collectivités locales.

Voilà mes quatre priorités dans le domaine de la jeunesse et de la vie associative.

Pour le sport, le montant global des crédits en 1993 est de quelque 408 millions de francs. L'an prochain, il approchera les 395 millions de francs, auxquels il convient d'ajouter, bien entendu, les 200 millions au titre des équipements de proximité en zone urbaine, les 200 millions du fonds «tabac» et les 850 millions garantis du FNDS. Je rappelle que, cette année, celui-ci rapportera vraisemblablement moins de 700 millions. L'amélioration sera donc sensible.

Ma volonté d'encourager le sport se traduit par quatre priorités, là aussi.

En premier lieu, j'ai décidé, vous en avez parlé, monsieur Dugoin, monsieur Muselier, monsieur Landrain, de maintenir les cadres techniques auprès des fédérations sportives, en rompant catégoriquement avec la politique poursuivie au cours de ces dernières années.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est là un choix politique que j'assume totalement. Ma décision signifie aussi qu'il faudra compenser les départs à la retraite et continuer à verser les indemnités de façon à remplacer, poste pour poste, les cadres techniques dont les emplois avaient été supprimés dans les budgets précédents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Ma deuxième priorité, c'est un soutien accru aux sports de haut niveau et aux grandes manifestations internationales. Cela a été dit, je n'y insisterai pas, les crédits seront doublés. Si l'on me dit que cela ne représente rien...

**M. Laurent Cathala.** Vingt millions !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Dans cet ordre d'idées, je vois deux actions à faire; l'une consiste à entourer nos sportifs de haut niveau, notamment ceux qui ont participé aux Jeux olympiques, d'un véritable soutien régional. Je travaille avec les présidents de région et la presse régionale pour que se crée cette espèce de chauvinisme local qui soutienne les sportifs, donc, mais qui donne en même temps un vrai esprit régional à partir de quelque chose de positif. *(« Bravo ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Jacques Blanc.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Et puis, il faut s'attacher à la réinsertion professionnelle des sportifs de haut niveau et pas seulement des champions olympiques. Pour cela, il faut commencer très tôt, et non au moment où leur carrière s'achève. C'est dès le début qu'il faut créer un véritable système de parrainage qui permette de suivre les jeunes dans leurs études et de nouer de véritables liens entre eux et les entreprises.

Ma troisième priorité, c'est le renforcement de l'animation sportive locale, particulièrement en zone rurale. C'est notre façon d'accompagner l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* C'est aussi une façon de répondre à un besoin des jeunes. En effet, si nous voulons qu'ils aient envie de rester dans le cadre familial, dans le cadre social chaleureux de nos villes petites et moyennes, il faut aussi leur offrir des animations locales pour qu'ils ne soient pas tentés par les banlieues ou les grandes villes dans lesquelles ils rencontreront des difficultés. Car il ne faut pas simplement s'occuper des banlieues, mais aussi des campagnes et des zones rurales. Vous l'aviez un peu trop oublié, messieurs de l'opposition ! *(Applaudissements sur les mêmes bancs. - M. Laurent Cathala proteste.)*

Cette action se traduira concrètement par des conventions locales et des crédits - notamment les 60 millions de francs au titre des équipements de proximité en zone rurale.

A ce propos, je partage totalement les propos de M. Muselier et M. Ferry sur les problèmes posés par la loi Evin. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. Il est certain que les petits clubs, en particulier, en perdant le soutien que leur apportaient certains producteurs de vin locaux, ont connu et connaissent toujours des difficultés.

**M. Alain Ferry.** Absolument !

**M. Laurent Cathala.** Ça, c'est la loi Barzach !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Ma quatrième priorité, c'est le renforcement de notre présence internationale. Au cours des dernières années, nous avons perdu notre place, perdu de notre audience dans les instances sportives internationales, et je le regrette.

Il ne s'agit pas seulement de nos résultats, mais plus généralement de notre présence. J'ai donc décidé, tant au niveau de la réorganisation de mon administration que des priorités d'action, de renforcer cette présence dans

toutes ces instances mais, au-delà, de m'appuyer sur cette grande solidarité sportive qui, parfois, précède la diplomatie : nous l'avons vu notamment en Afrique du Sud ou encore, il y a quelques semaines, en Israël.

Sachons développer ce rôle du sport. Nous rendrons service à son image et à notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La deuxième marque de mon budget, c'est une attitude nouvelle à l'égard du ministère de la jeunesse et des sports et de son rôle dans la société.

Ce ministère n'est pas simplement celui des loisirs ; il a un rôle social, un rôle de formation et un rôle économique.

**M. Christian Daniel.** Absolument !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est bien la raison pour laquelle il ne doit pas s'adresser seulement aux jeunes en difficulté, mais à tous les jeunes, car tous ont au moins des inquiétudes. Il faut donc savoir s'adresser à l'ensemble des jeunes, à ceux qui ont des difficultés comme à ceux qui, apparemment, n'en ont pas, aux jeunes des villes comme aux jeunes des campagnes, aux sportifs de haut niveau comme aux jeunes handicapés. C'est un élément important.

**M. Laurent Cathala.** Oui, mais il n'y a pas de sous !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je vous ai déjà expliqué que j'avais plus d'argent que mon prédécesseur n'en avait l'année dernière. Vous pratiquez le bluff, je préfère la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le sport a évidemment un rôle de prévention contre certaines déviations, la toxicomanie ou l'alcoolisme, mais, au-delà, il a un rôle de préparation des jeunes à leur vie dans la société. Aujourd'hui, l'éducation nationale fait trop peu de place à l'éducation civique, et je le regrette.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Seul le sport apprend encore aux jeunes quelle est l'utilité de la règle. Ils ne savent sans doute plus ce qu'est l'utilité de la loi ; ils ont l'impression que nous ne votons que des mesures de contrainte. Mais, quand ils disputent un match, ils savent très bien qu'ils doivent obéir à des règles. Ils savent qu'ils ont besoin d'un arbitre, qui n'est que le succédané du juge, et que c'est ainsi qu'on avance.

Et puis, aujourd'hui, nous sommes dans une société où la compétition est sévère, qu'on le veuille ou non. Les jeunes qui sortent de l'école sont confrontés à la concurrence pour l'emploi ou à la concurrence économique s'ils deviennent artisans ou commerçants. Mais jamais, dans leurs études, on ne leur a appris ce qu'est la compétition et ce qu'elle exige.

**M. Jean de Gaulle et M. Jean-Luc Reitzer.** Très juste !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Pour des raisons pédagogiques que je ne discute même pas, on a supprimé les classements et réduit les notations.

**M. Laurent Cathala.** Vous auriez eu zéro !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est vous qui l'avez fait, alors je vous en prie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il n'y a plus de concours, sauf pour quelques-uns. Il n'y a même plus de distribution des prix. Si bien que le seul lieu où l'on prépare encore les jeunes à ce que seront les exigences de leur vie de demain, c'est le terrain de sport. Voilà l'idée que, tous ensemble, si nous croyons au sport, nous devons faire passer. Il faut transformer les mentalités, changer l'image du ministère de la jeunesse et des sports, en montrant quel est son vrai rôle.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est pourquoi j'essaie de prendre des mesures nouvelles. Peut-être ne s'agit-il que d'un démarrage, mais si l'effort se poursuit dans les années futures, nous parviendrons à changer les mentalités.

Le premier principe qui inspire cette approche nouvelle, c'est la reconnaissance du rôle des bénévoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Sans eux, il n'y aurait pas de sport en France, il n'y aurait pas non plus de vie associative.

Après les avoir ignorés pendant très longtemps, tout en se reposant entièrement sur eux, on s'est mis, au début de l'année, à leur créer beaucoup de difficultés dans les administrations des impôts et de la sécurité sociale.

**M. Alain Ferry.** Eh oui !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Sans doute fallait-il remplir les caisses à partir du mois de janvier ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Toujours est-il que les contrôles se sont multipliés dans ce secteur, contrôles bien incertains quant à leur régularité juridique, en tout cas quant à leurs intentions.

Aujourd'hui, au-delà des actions que je mène depuis mon arrivée au ministère pour essayer de faciliter la vie quotidienne des bénévoles, j'ai décidé de leur montrer que nous croyons en eux, que nous reconnaissons leur rôle dans notre société, en créant une fondation pour les bénévoles que je dore, dès cette année, au titre IV, de 5 millions de francs en capital. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le deuxième principe nouveau, c'est la reconnaissance des zones rurales et des petits clubs.

**M. Alain Ferry.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Si nous voulons garder les jeunes en milieu rural, il faut qu'ils s'y sentent bien, qu'ils puissent s'épanouir. Il faut donc créer une animation, notamment sportive. C'est la raison pour laquelle j'ai réservé des crédits spécifiques pour les zones rurales et les petits clubs. Et c'est aussi pourquoi dans les conventions d'objectifs avec les fédérations, j'ai fait ajouter une ligne supplémentaire pour les petits clubs, l'usage de cette dotation donnant lieu à évaluation en fin d'année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Troisième attitude nouvelle : la reconnaissance du rôle du sport en matière d'emploi.

L'emploi dans le sport, ce n'est pas seulement l'animation, c'est aussi l'entretien des équipements, la création de nouveaux lieux d'activités sportives, la sécurité, le gardiennage, notamment en matière maritime.

Il faut donc prévoir une formation adaptée pour les jeunes qui s'intéressent à ces métiers du sport.

**M. Laurent Cathala.** A quelle ligne budgétaire ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Un certain nombre d'entre eux sont en situation de rejet de l'école. Si nous leur proposons simplement une formation théorique, ils n'en voudront pas : c'est l'ancien « prof » qui vous parle. En créant des contrats d'apprentissage, je leur propose une formation qui les mettra au contact de cette réalité sportive qu'ils aiment puisque, ne l'oublions pas, le sport est, avec la musique et l'environnement, l'une des trois valeurs positives que reconnaissent les jeunes.

**M. Charles Revet.** Il faudrait le faire dans tous les domaines !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Quatrième attitude nouvelle : l'adoption d'une méthode pragmatique pour la mise en place de deux après-midi de sport par semaine.

**M. Alain Ferry.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est un besoin et même une nécessité. On en parle depuis trente ans, mais tous les efforts déployés pour passer des accords avec l'éducation nationale n'ont jamais rien donné.

Je pense donc que ce n'est pas en réglementant que l'on fera avancer les choses et qu'il vaut mieux travailler sur le terrain. Aussi ai-je décidé de jouer la politique de la tache d'huile en aidant matériellement les communes qui prendront cette initiative. Un crédit de cinq millions de francs est inscrit à ce titre.

Ces attitudes nouvelles resteraient purement théoriques si les services du ministère de la jeunesse et des sports ne recevaient pas les moyens de les mettre en œuvre et s'ils continuaient d'être court-circuités, comme ils l'ont été trop souvent dans les années qui viennent de s'écouler. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La troisième orientation majeure de mon budget est donc la consolidation des moyens des services : sur le plan quantitatif, par l'affirmation de leur liberté d'action, par l'élargissement de la formation des personnels.

La progression budgétaire est de 3,2 p. 100 pour le fonctionnement courant. Il est exact, comme l'a souligné M. Taittinger, qu'une part importante des crédits de fonctionnement de l'administration centrale est mobilisée par la location des bureaux du ministère. Malheureusement, je n'y peux pas grand-chose, car les décisions ont été prises avant moi, mais je suis en train de réfléchir à des mesures. Néanmoins, vous l'avez reconnu, l'amélioration est sensible.

Le plan de relogement et de rénovation des services sera poursuivi grâce à l'inscription de 56,7 millions de francs en autorisations de programme et de 51,35 millions de francs en crédits de paiement. La très grande proximité de ces deux chiffres est caractéristique de ma vision des engagements financiers. Il ne s'agit pas de faire de belles projections dans l'avenir qu'on ne réalisera jamais ; il faut avoir les moyens de financer les programmes que l'on met en œuvre.

J'ai aussi la volonté de conduire une véritable politique d'informatisation du ministère. Sait-on que, jusqu'à présent, les lignes budgétaires pour l'informatique et le téléphone étaient confondues ? Ainsi, l'informatique disparaissait complètement. Et j'espère d'ailleurs que l'on ne va pas nous couper le téléphone, car j'ai trouvé de très lourdes factures impayées lorsque je suis arrivée au ministè-

rière. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut aussi renforcer la liberté d'action des services déconcentrés pour qu'ils deviennent, sur le terrain, les véritables interlocuteurs des collectivités locales. Afin de leur en donner les moyens, j'ai augmenté la proportion des crédits qui leur sont affectés. Ces services seront informés, dès le vote du budget, de la part qui leur revient. Ils sauront ainsi où ils vont.

Enfin, j'ai donné des instructions très strictes pour que l'administration centrale ne court-circuite plus les services déconcentrés en agissant directement sur le terrain.

Pour agir avec efficacité, les personnels doivent être bien formés. C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer la formation continue. La richesse de ce ministère c'est son personnel. J'ai eu de multiples expériences dans les cabinets ministériels, et ce qui me frappe, c'est la très forte motivation des fonctionnaires de la jeunesse et des sports. La plupart d'entre eux poursuivent leur tâche, à titre bénévole, au-delà des horaires de travail. Beaucoup de responsables d'administrations m'envient sur ce point. Je me dois de saluer à cette tribune la très grande compétence, la très grande présence sur le terrain et le très grand dévouement des personnels de la jeunesse et des sports.

**M. Laurent Cathala.** C'est pour cela que vous supprimez 110 postes !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Mesdames et messieurs les députés, pardonnez-moi d'avoir été un peu longue et de m'être laissé entraîner par ce plaidoyer pour mon ministère.

**M. Guy Drut.** C'était intéressant !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Si j'avais davantage de crédits, je m'arrangerais pour les dépenser le mieux possible, dans l'intérêt des jeunes et des sportifs. Nous entrons, vous le savez, dans une année de transition. Il reste beaucoup à faire pour rendre à ce ministère sa crédibilité. C'est en montrant que les deniers publics sont utilisés à bon escient que nous y parviendrons. Je m'y efforce.

1994 sera donc une année de mise au clair des interventions du ministère de la jeunesse et des sports. Elle sera aussi, je le souhaite, une année de redémarrage, s'appuyant sur une transformation profonde à laquelle nous devons tous être associés. Il nous revient de montrer à quoi cet outil peut servir, quand il est géré dans l'intérêt général. Je m'y emploie en organisant des colloques, en mettant à profit les déplacements que j'effectue, chaque semaine, dans les départements.

Je pense que, l'année prochaine, nous parviendrons à présenter un budget qui corresponde à cette transformation de l'image du ministère.

Je souhaite également, je le dis très clairement, une consolidation de certains de ses moyens d'action et une redéfinition de leur utilisation. Je pense, bien entendu, au FNDS et à ce qu'on appelle « le fonds "tabac" ».

On a fondé de grands espoirs sur le Loto sportif quand il a été introduit dans les bases de financement du FNDS. Si son rendement avait répondu à notre attente, sans doute le FNDS atteindrait-il ce milliard auquel on fait toujours référence. Mais, quand nous avons fait ce choix, nous nous sommes trompés tous ensemble.

**M. Georges Hage.** Pas tous !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Depuis plusieurs années, le FNDS n'atteint pas les 850 millions correspondant à l'inscription budgétaire. C'est pourquoi

je suis très heureuse de l'engagement que le ministre du budget a pris devant vous en annonçant que, l'an prochain, quel que soit le montant des gains versés au FNDS, celui-ci serait abondé au minimum à hauteur de 850 millions de francs.

Il est clair néanmoins, comme l'a également indiqué le ministre du budget, qu'il ne s'agit pas là d'une solution durable. Aussi convient-il, monsieur Landrain, de définir très rapidement de nouvelles bases de financement. Nous avons déjà commencé à travailler ensemble, notamment avec le groupe d'études sur le sport que préside M. Jacques Blanc, et je trouve très sérieuses et très intéressantes les propositions qui m'ont été soumises. Déjà certaines de nos idées convergent et cette réflexion devrait prochainement aboutir. Je ne sais pas encore si ce sera avant la discussion devant le Sénat - tout dépend du groupe de travail commun -, mais ce doit être, en tout état de cause, avant le 1<sup>er</sup> janvier.

Le nouveau mode de financement du FNDS doit à la fois lui assurer une véritable sécurité et permettre d'en augmenter le montant. Les deux amendements qui vous sont soumis reposent sur des bases différentes : le tabac ou les jeux, l'une et l'autre d'un grand intérêt. Deux autres propositions formulées par MM. Dugoin, Landrain et Blanc méritent également qu'on s'y arrête. Il s'agirait, d'une part, d'isoler pour le financement des opérations liées à la Coupe du monde de 1998, une partie des sommes supplémentaires qui seraient dégagées, ce qui laisserait intacte la partie réservée au monde sportif, c'est-à-dire les 850 millions, et, d'autre part, de prévoir une montée en puissance sur cinq ans du financement du FNDS. Je ne vois pas très bien comment articuler ces deux propositions, mais je suis convaincue que nous sommes sur le point d'aboutir. Je vous propose donc de nous réunir, dans le courant de la semaine prochaine, avec tous les intéressés, c'est-à-dire avec les représentants du ministère du budget et ceux du mouvement sportif, pour essayer de mettre au point une formule définitive.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Au-delà du financement, nous devons également continuer à travailler sur l'utilisation de ce fonds. Je pense en effet que le FNDS doit revenir à sa vocation première, qui est le développement du sport.

**M. Alain Ferry.** Absolument !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** J'ai pris une opération en cours de route et je suis bien obligée de l'assumer, mais le FNDS doit revenir à ce pour quoi il est fait : assurer le développement du sport sur l'ensemble du territoire au profit de tous les jeunes.

Mesdames et messieurs les députés, ce budget est ce qu'il est. Il nous permet de prendre nos marques. Cette course qui s'engage, je souhaite que nous la fassions ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, je vous rappelle que, conformément à la décision de la conférence des présidents, l'auteur d'une question dispose de deux minutes pour l'exposer. Je vous invite à respecter scrupuleusement votre temps de parole, ce qui nous permettra d'achever ce matin l'examen des crédits de la jeunesse et des sports. Je ne doute pas que le Gouvernement fera également tout ce qui est en son pouvoir pour que nous parvenions à ce résultat, qui correspond certainement, madame le ministre, à ses souhaits.

Pour le groupe République et liberté, la parole est à M. Alain Madalle.

**M. Alain Madalle.** Madame le ministre, j'ai scrupule à poser la question que j'avais préparée parce que vous y avez répondu en soulignant la valeur irremplaçable du sport dans l'éducation et le fait qu'il constitue un véritable apprentissage de la vie. Nous en sommes presque tous persuadés et nombre de collectivités locales agissent, comme vous le souhaitiez, pour assurer sa promotion. Tel est notamment le cas du conseil régional de Languedoc-Roussillon, que préside notre ami Jacques Blanc.

Vous connaissez d'ailleurs le succès qu'ont eu les Jeux méditerranéens et nous vous faisons entièrement confiance pour nous aider à liquider ce dossier.

**M. Jacques Blanc.** Très bien !

**M. Alain Madalle.** Vous avez également anticipé sur ma question en évoquant la valeur irremplaçable de ces milliers de bénévoles - éducateurs, dirigeants, entraîneurs - qui, jour après jour, se dévouent sur les stades et dans les gymnases de notre pays pour y attirer les jeunes.

Je tiens néanmoins à vous demander, madame le ministre, quelles mesures vous comptez prendre afin que ces bénévoles se sentent reconnus et continuent, avec confiance et espoir, à accueillir sur les terrains de notre pays ces jeunes qui sont mieux là qu'ailleurs? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je sais, monsieur Madalle, que vous êtes particulièrement sensible au rôle que le sport peut jouer pour les jeunes. J'en ai traité dans mon intervention ; je n'y reviens pas.

Pour ce qui est des bénévoles, plusieurs actions peuvent être envisagées, notamment sous la responsabilité de la fondation, mais également dans d'autres cadres.

En la matière, il convient essentiellement de simplifier la vie quotidienne des bénévoles. Je m'y emploie actuellement en essayant de calmer le jeu en ce qui concerne les poursuites exercées par l'URSSAF. J'ai ainsi obtenu que toutes les échéances assorties de mises en demeure de payer au 6 juillet soient reportées jusqu'à la fin de nos discussions avec le ministère du budget.

Par ailleurs, les bénévoles ont aussi besoin d'un minimum de formation, même très simplifiée. Tel est le cas, par exemple, pour les trésoriers des petits clubs, lesquels sont souvent affolés dès qu'on leur demande certains renseignements. Il conviendrait, par exemple, d'élaborer à leur intention une sorte de plan comptable extrêmement simplifié.

Il est également indispensable d'assister les bénévoles pour les aider à régler les problèmes de plus en plus importants que pose le coût des transports.

**M. Charles Revet.** Très bien ! Cela pose beaucoup de problèmes !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** En effet, nombre d'équipes, notamment celles de petits clubs, rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés surtout depuis que la SNCF a mis fin à un accord ancien. Dans ce domaine, aussi, la fondation pourra servir d'intermédiaire.

D'autres actions de ce genre devraient être menées, par exemple pour régler le problème de la responsabilité en matière d'assurance des bénévoles qui conduisent des jeunes à l'entraînement ou les emmènent disputer un match le dimanche.

Je souhaite donc que l'on agisse au plus près du terrain, sans rechercher de grands effets médiatiques, mais avec la volonté de permettre à ceux qui travaillent tant pour le sport de poursuivre leur œuvre sans subir trop d'inconvénients. C'est ainsi que nous réussirons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Madame le ministre, ma première question traitera du budget.

J'admire vos talents et vos ambitions comme j'ai apprécié votre plaidoirie et vos verbes au futur qui ont indéniablement convaincu une partie de la majorité, mais pas ceux qui, comme moi, ont passé des dizaines d'années sur les terrains au milieu des sportifs auxquels on a fait tant de promesses qui n'ont jamais été tenues.

Votre budget d'un montant de 2,7 milliards de francs, soit 0,19 p. 100 seulement du budget de l'Etat, 0,27 p. 100 en y incluant le FNDS - il n'avait jamais été aussi faible - a provoqué les protestations véhémentes du Comité olympique et sportif français, de tous les comités régionaux olympiques et sportifs, de toutes les fédérations. Il est très insuffisant, comme il l'a toujours été, que les gouvernements soient de droite ou de gauche.

Les modérés ont au moins le mérite d'avoir voté la création du FNDS en 1975 et la loi sur le mécénat en 1987.

En 1981, les socialistes avaient promis de porter le budget de la jeunesse et des sports à 1 p. 100 du budget général, comme celui de la culture. Or il est descendu de 0,23 p. 100 à 0,19 p. 100 de la loi de finances, alors que le budget de la culture passait de 3 milliards de francs à 13 milliards de francs. Ah ! madame le ministre, si vous aviez 13 milliards de francs, tous les sportifs vous béniraient !

Ce manque d'argent qui vous empêchera de tenir beaucoup des promesses que vous venez de faire tient avant tout - vous l'avez souligné - au fait que la France n'est pas sportive et qu'elle oublie que seul le sport donne à la jeunesse le goût de l'effort, que seul, il permet et permettra d'éviter les ravages de la drogue. Bâtir un stade, une piscine, c'est souvent éviter d'avoir à réaliser un hôpital, une prison.

Il est grave - mais vous ne l'avez pas souligné dans votre intervention - que ce budget ne prévoit qu'environ 60 millions de francs pour les constructions sportives. En conséquence, leur financement, comme celui des subventions aux clubs, sera essentiellement assuré par les communes qui y consacrent 22 à 25 milliards de francs par an.

**M. Edouard Landrain.** Très bien !

**M. Charles Ehrmann.** Or les municipalités connaissent actuellement de grosses difficultés financières et il faut craindre que les constructions sportives soient les premières sacrifiées, les villes ayant déjà de la peine à entretenir celles qui existent. Vous connaissez les résultats de cette politique : à Stuttgart en 1993, comme à Helsinki, aucune médaille d'or, aucune médaille d'argent, aucune médaille de bronze.

Madame le ministre, qu'allez-vous faire pour les constructions sportives ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le doyen, nous nous connaissons depuis longtemps et j'ai toujours grand intérêt et grand plaisir à vous entendre. Je connaissais donc votre position sur le budget de la jeunesse et des sports bien avant que je n'occupe mon poste. Je reconnais d'ailleurs que la persévérance est l'une de vos qualités.

Sur le budget, chacun peut dire le bien ou le mal qu'il veut et effectuer les calculs comme il l'entend. Je tiens surtout à souligner que les budgets des années précédentes contenaient nombre de promesses qui n'ont pas été tenues. Ainsi le budget de cette année a été amputé dès le mois de janvier.

**M. Charles Ehrmann.** Et au mois de juin !

**M. Laurent Cathala.** Dès le mois de mai.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Non ! Les premières annulations ont été opérées au mois de janvier en même temps qu'un gel de crédits que nous avons transformé en annulation.

Dès l'origine tout le monde savait bien que le budget pour 1993 ne serait jamais exécuté en l'état.

**M. Laurent Cathala.** Vous écrivez l'histoire à votre façon !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je vous en prie ! N'oubliez pas que, l'année dernière, vous aviez chiffré le déficit budgétaire à 90 milliards de francs !

Pour 1994, nous avons fondé nos prévisions sur des réalités concrètes. Or la situation n'est pas facile et il est ardu d'y faire face avec un budget de 3 300 millions de francs. Néanmoins, monsieur le doyen, cette manière de procéder me permet de vous affirmer qu'avec ce budget je pourrai tenir mes promesses. Je n'ai d'ailleurs pas l'habitude de prendre des engagements et de ne pas les respecter. Certes vous pouvez critiquer mes choix et vous pourriez, le cas échéant, me reprocher de ne pas les honorer, mais je vous assure que je ferai ce que j'ai dit.

En ce qui concerne les constructions sportives, je vous rappelle qu'elles sont largement prises en compte par le FNDS, dont le montant pour 1994 est garanti. Je ne cours donc aucun risque de me retrouver dans la même situation qu'aujourd'hui où je suis incapable de tenir - et même de recenser - tous les engagements pris, parce que je ne dispose pas des fonds nécessaires. Je puis donc vous affirmer que je disposerai de 850 millions de francs au titre du FNDS en 1994 et que je n'engagerai pas un sou de plus.

Je vous rappelle en outre que, pour les constructions sportives de proximité, vous pouvez compter sur les 200 millions de francs que vous retrouverez cet après-midi en examinant les crédits de la ville.

**M. Laurent Cathala.** C'est faux !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Il y a également 60 millions de francs au profit des équipements de proximité dans les zones rurales.

**M. Laurent Cathala.** C'est faux !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** En matière de fausseté, monsieur Cathala, il vaudrait mieux que vous vous taisiez !

**M. Eric Raoult.** C'est un expert !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Vous êtes effectivement un expert. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Laurent Cathala.** Vous dites des contrevérités !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je répète donc que, grâce au FNDS, grâce aux 200 millions et aux 60 millions que je viens d'évoquer, nous pourrions mener une véritable politique des équipements sportifs.

**M. Laurent Cathala.** Ce n'est pas possible ! Je n'ai jamais vu un ministre mentir d'une manière aussi effrontée !

**M. Eric Raoult.** Il n'y a que la vérité qui blesse !

**M. Laurent Cathala.** Il n'y a pas 200 millions de francs inscrits dans le budget du ministère de la ville !

**M. le président.** La parole est à M. Michel Blondeau.

**M. Michel Blondeau.** Madame le ministre, ma question rejoint celle qu'a posée mon collègue sur le bénévolat, mais, le sujet étant d'importance, il convient d'insister.

Elus locaux, nous savons tous combien est essentiel le tissu associatif dans notre société. Le travail entrepris par les bénévoles, au sein des clubs et des associations, est d'utilité publique. Il est primordial pour l'animation de nos cités et pour l'éducation de notre jeunesse. Il constitue un complément du milieu scolaire et du milieu familial, une école de la vie où se prépare la société de demain, une école d'humanisme, de responsabilité et de tolérance.

Est-on suffisamment conscient du fait que le bénévolat s'essouffle, se décourage et voit ses rangs s'éclaircir, peut-être parce que l'égoïsme gagne du terrain, mais aussi en raison de ce qui apparaît comme un manque de considération des pouvoirs publics et à cause des difficultés matérielles grandissantes, souvent insurmontables, que rencontrent les bénévoles en cette période de difficultés économiques ?

Les collectivités locales portent à bout de bras la vie associative, mais elles ne peuvent, à elles seules, répondre aux attentes morales et aux besoins matériels. Est-on suffisamment conscient des conséquences graves que subirait la société française si la démission du bénévolat et l'effondrement des vocations provoquaient un déséquilibre social ? Si nous n'y prenons garde, cela risque d'arriver. Il est de notre devoir national de tout faire pour l'éviter.

La reconnaissance par la nation des missions et de la place du bénévolat associatif est indispensable. L'attente en la matière est plus forte que celle relative aux moyens financiers et matériels. Responsable et animateur d'associations depuis toujours, aujourd'hui élu local et connaissant particulièrement bien ce milieu, je vous décris avec gravité la situation telle que je la ressens et la vis au quotidien.

Madame le ministre, quelles mesures l'Etat envisage-t-il de prendre pour valoriser les bénévoles et faciliter leur engagement au sein des clubs et des associations ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je vous suis reconnaissante de me permettre de revenir sur le rôle des bénévoles, parce qu'on ne dira jamais suffisamment leur importance et parce que l'on ne fera sans doute jamais assez pour eux.

J'ai déjà rappelé certaines des actions que j'avais engagées, avec, comme objectif premier, d'éviter qu'ils ne soient découragés. Vous avez, en effet, fait état d'une diminution de cette vocation au bénévolat, laquelle est d'ailleurs variable selon les départements et selon les disciplines. Néanmoins, il est indéniable qu'à force de les ennuyer, de multiplier leurs responsabilités et de leur créer des problèmes, on décourage les bénévoles.

Il convient donc avant tout d'essayer d'aplanir les difficultés qu'ils rencontrent. Tel est le but de l'action que nous avons engagée quant à la fiscalité des associations et de la simplification à laquelle nous travaillons pour la fiscalité des indemnités perçues par certains bénévoles. En la matière, il faut que la situation soit claire. Nous envisageons donc d'instaurer un plafond en dessous duquel il n'y aurait aucun problème ; en revanche nous considérerions purement et simplement que tous ceux qui percevraient des sommes supérieures ne relèveraient plus du bénévolat.

Il faut aussi simplifier la vie des bénévoles et leur faciliter la tâche dans l'exercice de leurs fonctions. Je pense en particulier aux transports et à la formation.

Au-delà de ces actions, je souhaiterais que nous essayions de mobiliser un jour l'ensemble du pays pour montrer notre reconnaissance aux bénévoles. Je dis souvent qu'il me serait agréable que, lorsqu'un grand champion monte sur le podium, on puisse mettre à ses côtés tous les bénévoles qui lui ont permis d'en arriver là. Il s'agit certes d'une utopie, mais je l'exprime pour souligner que l'on devrait mener quelques actions symboliques en leur faveur.

Les médailles du ministère de la jeunesse et des sports ont cette utilité, mais elles ne suffisent pas, car elles n'ont d'impact qu'au sein du milieu sportif. Or il est indispensable que la valeur et le poids économique du bénévolat soient reconnus, même à l'extérieur. Savez-vous, par exemple, que s'il fallait, dans certains sports, remplacer les bénévoles par des professionnels, même payés au minimum, le coût de l'heure de pratique passerait de 150 francs à 1 800 francs ? C'est tout dire ! Encore faut-il que cela se sache et que chacun en prenne conscience.

Je veux donc mener une opération dont le but sera de montrer à l'ensemble des Français ce que sont les bénévoles, ce qu'ils font et ce qu'ils représentent dans la nation.

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann, pour poser une seconde question.

**M. Charles Ehrmann.** Madame le ministre, le FNDS a été créé en 1975 par nous, modérés, pour aider les sport de masse, c'est-à-dire les 50 000 clubs de France dans lesquels 1,2 million de dirigeants bénévoles donnent le meilleur d'eux-mêmes. Sans eux, je l'ai vérifié sur le terrain, le sport français n'existerait pas.

Il est donc anormal que 200 seulement des 850 millions de francs inscrits aillent aux clubs alors que les trois quarts de cette dotation théorique auront des destinations qui n'étaient pas prévues à l'origine du fonds : investissements et travaux non payés, 150 millions de francs pour couvrir les dettes des Jeux d'Albertville, 140 millions pour les athlètes de haut niveau dont le nombre devrait être accru, mais sur un autre budget que le vôtre, préparation pour les Jeux olympiques, centenaire du Comité olympique, études sur la coupe du monde de football, toutes choses qui ne devaient pas être financées par le FNDS.

Par exemple, il est inquiétant - mais vous avez promis d'y remédier - que les 751 clubs de Nice, dont 320 sont subventionnés, qui regroupent 63 300 licenciés n'aient reçu que 322 000 francs cette année, dont un tiers seulement avait été versé au début du mois de novembre.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, madame le ministre, que le doyen de l'Assemblée nationale - je reprends ce titre que vous m'avez donné, mais j'aurais préféré être le benjamin ! - qui rêvait lorsqu'il préparait les championnats de France de gymnastique de couvrir la

France de stades et de piscines, que le « prof » que j'ai été pendant vingt-huit ans et qui espérait aussi - vous avez encore fait cette promesse - que les jeunes écoliers suivraient des cours le matin et feraient du sport pendant trois ou quatre après-midis par semaine, ne puisse voter ce budget des sports qu'il n'estime pas valable. Je souhaite ardemment pouvoir voter le prochain. (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur Ehrmann, vous avez évoqué un sujet qui vous tient à cœur : l'utilisation du FNDS.

Je me suis déjà exprimée sur l'abondement de ce fonds et j'ai également indiqué que je partageais tout à fait votre avis sur la nécessité de faire revenir le FNDS à sa vocation première en commençant par mettre fin aux prélèvements destinés à combler les déficits de certaines grandes manifestations sportives. Cela nous amène d'ailleurs à nous interroger sur le coût des grandes manifestations sportives dans lequel les dépenses pour des activités non sportives sont en train de prendre le pas sur celles induites par les activités sportives. Mais ce n'est sans doute pas le moment d'en parler ici.

Par ailleurs, les fédérations sportives ont elles-mêmes de plus en plus tendance à utiliser une grande partie des dotations du FNDS pour développer le sport de haut niveau. Une réflexion doit être menée sur ce point. Le fait que je commence à engager un effort en faveur du haut niveau, même s'il sera plutôt symbolique en 1994, devrait nous donner l'occasion de revenir à davantage d'orthodoxie dans l'utilisation du FNDS.

Enfin, je suis tout à fait d'accord avec vous pour reconnaître que les délais de paiement sont beaucoup trop longs. Ce décalage oblige parfois les bénéficiaires à payer des agios aux banques, ce qui réduit d'autant les subventions que nous accordons.

Les modalités de perception des crédits du FNDS constituent d'ailleurs un problème difficile. En effet, il faut avoir l'argent avant de pouvoir le distribuer. Il convient donc d'engager une réflexion en la matière. L'intérêt d'un financement assuré par un prélèvement sur le tabac que propose un amendement serait de permettre des rentrées plus régulières.

J'ai aussi l'idée de constituer, lorsque le FNDS atteindra un niveau suffisant, une réserve qui permettrait de verser, dès le début de l'année, les moyens financiers nécessaires à certaines opérations et aux sports qui en auraient besoin pour des raisons spécifiques.

**M. Edouard Landrain.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Evidemment, il n'est pas possible de mener à bien une telle opération en quelques mois, et d'un seul coup. Cependant, il est indispensable de l'engager si nous voulons assurer un fonctionnement plus normal du sport.

**M. Charles Ehrmann.** Vous allez avoir une année difficile, madame le ministre.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

**M. Jean-Claude Beauchaud.** Madame le ministre, votre enthousiasme nous a beaucoup intéressés. Il est dommage que le budget ne soit pas à sa hauteur.

J'ai cependant remarqué, depuis le début de ce débat, que nous n'avions pas tous la même lecture des chiffres concernant ce budget. A nos yeux, les crédits prévus pour assurer une relation partenariale conventionnée avec les

associations, le soutien aux centres de vacances, les chantiers de jeunesse vont diminuer. Nous relevons également une diminution des crédits pour la formation des animateurs, ce qui montre que, malgré les orientations affirmées par le Gouvernement en matière d'emploi et de formation, on oublie le rôle des associations dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Je veux surtout m'arrêter sur le budget consacré à l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune.

En apparence les crédits consacrés à cette action augmenteraient de 12 millions de francs, mais ce n'est qu'un leurre. En effet, la dotation affectée à cet aménagement, sur la ligne budgétaire des sports est réduite de 60 millions de francs. Même en tenant compte des 12 millions de francs supplémentaires inscrits dans les crédits pour la jeunesse, on constate bien une réduction de 48 millions de francs.

Madame le ministre, comment pensez-vous que les collectivités locales, par ailleurs menacées dans leurs recettes, vont réagir en constatant qu'elles doivent poursuivre seules les actions déjà engagées ? Ces actions concernent, en effet, toute notre jeunesse, aussi bien les enfants de nos écoles que les jeunes adolescents qui mettent leurs compétences au service de plus jeunes, en animant la plupart de ces ateliers.

Nous constatons le même désengagement pour ce qui est des équipements de proximité qui eux aussi participent à l'aménagement du temps de l'enfant.

Comment comprenez-vous, madame le ministre, préserver un secteur important pour l'avenir de nos jeunes et porteur d'espoir pour ceux qui espèrent trouver un emploi dans les métiers du sport et de l'animation ? Sur le devenir de votre expérience « 10 000 emplois pour l'avenir », nombre d'acteurs du terrain se posent des questions. Comment entendez-vous faire jouer à votre ministère, dans ce domaine particulier, son rôle primordial de partenaire des collectivités locales ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député nos lectures des chiffres divergent.

**M. Laurent Cathala.** Nous ne devons pas avoir le même document !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Les difficultés seraient-elles les mêmes que pour la lecture à l'école primaire ?

En tout cas, je vous confirme que l'enveloppe des crédits inscrits au projet de loi de finances pour 1994 au bénéfice de la vie associative est identique à celle de 1993 - 52,350 millions de francs.

Quant à la politique relative aux postes FONJEP, qu'on a souvent tendance à oublier, elle est poursuivie et maintenue. Il y aura, cette année, 694 postes relevant du ministère de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne les chantiers de jeunes - cela rejoint le problème des équipements de proximité - grâce à la globalisation de crédits qui étaient jusqu'à présent isolés, nous pourrions mieux adapter diverses actions menées à proximité des opérations. Il pourra s'agir, par exemple, d'ateliers dont j'ai pu constater l'intérêt sur le terrain. Nous avons voulu répondre ainsi aux souhaits des collectivités locales, et aussi à leurs critiques.

Pour ce qui concerne les équipements de proximité, il faut comparer ce qui est comparable, leurs crédits seront en 1994 en augmentation sensible. En effet, même si ce sont mes personnels et ceux des administrations

déconcentrées de mon ministère qui restent chargés de mettre en œuvre ces équipements de proximité dans les villes, leur financement n'est plus inscrit à mon budget, mais au budget de la ville. Ce désengagement sur les banlieues et les villes me permettra d'engager 60 millions de francs de travaux d'équipements de proximité en zone rurale.

S'agissant de la création des 10 000 emplois, que je lie en partie à l'apprentissage, c'est par des incitations que j'interviens, sous forme d'aides « en sifflet » dont je vous rappelle qu'elles représentent, la première année, 70 p. 100 du salaire de la personne intéressée, 40 p. 100 la deuxième année et 20 p. 100 l'année suivante. Pour affirmer que tout ceci n'est rien, il aurait fallu que vous nous montriez les années précédentes ce qu'il fallait faire! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Cathala.

**M. Laurent Cathala.** Madame le ministre, si nous avons les mêmes documents budgétaires, nous pouvons constater tous deux qu'au titre VI, les crédits relatifs à l'aide aux collectivités locales pour la réalisation d'équipements-gymnases, piscines ou centres de vacances - sont réduits de manière drastique, puisqu'ils passent de 147 millions de francs en 1993 à 10 millions de francs en 1994.

Quelle crédibilité peut alors garder l'Etat auprès de ces partenaires importants que sont les collectivités locales, qui consentent un réel effort pour le développement du sport et des activités physiques ?

Par ailleurs, cette diminution de crédits, qui se conjugue avec la baisse des ressources financières des collectivités locales, ne met-elle pas en cause la politique d'aménagement du territoire que vous prônez ? L'Etat pourra-t-il jouer son rôle régulateur pour que règne la solidarité entre départements, régions, communes, pauvres et moins pauvres ?

Enfin, vous avez, madame le ministre, demandé que l'on revoie les lois de décentralisation. Puis-je vous rappeler que vous êtes au Gouvernement ?

**M. Jean-Luc Reitzer et M. Christian Daniel.** Depuis six mois seulement !

**M. Laurent Cathala.** Vous avez tout loisir pour le faire. En tout cas, je constate que, avant même la réforme des lois de décentralisation, vous avez fait vôtre le principe qui présidera à son élaboration : on transfère les charges sans donner les compétences !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Bien qu'ayant été professeur d'université pendant de nombreuses années, j'ai des doutes sur mes talents pédagogiques car même en répétant trois ou quatre fois la même chose à M. Cathala, je n'arrive pas à me faire comprendre !

**M. Jean-Yves Haby et M. Jean-Luc Reitzer.** M. Cathala est un mauvais élève !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Mais le meilleur enseignement relevant du gâtisme, je ne renoncerais pas !

**M. Laurent Cathala.** Je suis une victime du système d'éducation !

**M. Gérard Cornu.** Il le reconnaît lui-même !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je répète donc, monsieur Cathala, en détachant les mots, que si le titre VI a été effectivement réduit de façon

significative à 10 millions de francs, c'est que tous les équipements de proximité pour les villes qui y étaient inscrits sont désormais au budget de la ville.

**M. Laurent Cathala.** Ce n'est pas la même chose !

**M. Eric Raoult.** Vous le copiez cent fois, monsieur Cathala !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Pour le reste, monsieur Cathala, il n'est pas question de nous désengager puisque les équipements sont aussi réalisés sur les crédits FNDS. N'ayez donc aucune crainte : il y aura des réalisations !

Quant à la prétendue baisse des ressources des collectivités locales, pour ce qui me concerne, en tout cas, je suis désolée de vous contredire : les collectivités locales, notamment rurales, ont davantage de moyens que l'année dernière.

**M. Charles Revet.** Très bonne décision !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Certaines actions spécifiques au monde rural, qui n'avaient pas été prévues dans les budgets précédents, seront engagées.

Plus généralement, si vous n'aviez pas laissé les finances publiques dans l'état où nous les avons trouvées, nous aurions pu sans doute faire davantage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et de Centre.*)

**M. Charles Ehrmann.** Il a la mémoire courte !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Quant au dernier point, monsieur Cathala, je ne doute pas que vous participiez à la grande réflexion sur l'aménagement du territoire que lance mon collègue, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, afin de réaliser cet aménagement du territoire que vous n'avez pas su faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et de Centre.*)

**M. Guy Drut.** Voilà qui est bien dit !

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Frantz Taittinger.

**M. Frantz Taittinger.** Madame le ministre, en répondant à M. Ehrmann, vous avez déjà en partie répondu à ma question qui concerne le FNDS. Ce fonds participe d'une façon très importante aux ressources de votre ministère. Pouvez-vous nous donner l'assurance que vous toucherez bien ces 850 millions de francs, et surtout en temps voulu pour pouvoir verser les subventions aux associations qui en ont besoin dès le début de l'année.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Outre mes propres engagements, vous avez eu, monsieur le député, ceux de M. le ministre du budget - qui les a d'ailleurs confirmés par une lettre que j'ai en ma possession : les 850 millions seront bien versés.

Pour ce qui concerne les délais de versement, le système du FNDS veut que l'on ne puisse engager de dépense que lorsqu'on a reçu les crédits. D'où l'intérêt d'ailleurs d'être sûr d'ores et déjà du versement des 850 millions de francs. En effet, nous nous retrouvons à la fin de la présente année avec un FNDS à moins de 700 millions, et une incertitude quant à la « réalité » des subventions promises.

Pour ma part, je m'efforce d'accélérer les choses, en essayant de réduire de trois mois à deux mois les délais de procédure normaux. Et j'ai demandé que les fédéra-

tions comme les associations, puissent disposer dès la fin de l'année, d'un calendrier prévisionnel leur donnant la date des négociations des différentes conventions d'objectifs et par la même occasion, leur expliquant à quel moment, à partir du jour où la convention aura été signée, ils pourront disposer du premier, du deuxième et du troisième versement. Ce n'est qu'une aide minimale au regard de l'énorme avantage qu'il y aurait à verser les fonds d'un seul coup en début d'année, mais elle peut permettre aux fédérations sportives et à tous ceux qui bénéficient des versements du FNDS, de mieux programmer leurs relations, notamment avec leur banquier.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Daniel.

**M. Christian Daniel.** Madame le ministre, je vous adresse un grand merci pour la performance que vous venez de réaliser devant nous, grâce au meilleur dopage qui soit : celui de vos convictions et de vos compétences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous sommes sans doute meilleurs élèves que M. Cathala car nous avons parfaitement assimilé votre pédagogie.

**M. Laurent Cathala.** Mais moi, je ne suis pas dopé !

**M. Christian Daniel.** Vous avez réussi à nous démontrer que vous auriez, en 1994, les moyens de votre politique grâce à la garantie de ressources du FNDS, du fonds « tabac », et des crédits de la politique de la ville que votre ministère aura à gérer.

Mais plus intéressante est la politique à long terme que votre projet de budget va initier en matière de développement de l'emploi en milieu sportif. Vous l'aviez entamée lors de l'examen du plan quinquennal pour l'emploi, avec l'institution de l'apprentissage aux métiers du sport. Vous la confirmez aujourd'hui en maintenant les postes de cadres techniques. A ce propos, le président Sérandour ne pourra qu'être satisfait d'apprendre que le cadre technique du comité régional de natation de Bretagne, qui partira à la retraite à la mi-1994, sera remplacé.

Pour ma part, je voudrais vous entretenir du projet qu'ont élaboré la Bretagne, les Côtes-d'Armor et la ligue régionale de football. Il s'inscrit dans la politique que vous avez définie puisqu'il s'agirait de créer un centre de formation aux métiers du sport. Les promesses de vos prédécesseurs à son sujet n'ont pas été tenues et alors qu'il a été défini en 1991, il n'a toujours pas vu le jour.

Madame le ministre, je ne vous demande pas de promesses. Mais pouvez-vous me dire la position de votre ministère sur ce projet ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, comme vous, comme tous ici je suis très préoccupée par le problème de l'emploi, notamment de l'emploi des jeunes. Je suis convaincue que le milieu sportif peut créer de nombreux emplois. Je vous les ai cités tout à l'heure. Ce sont des emplois susceptibles d'attirer les jeunes car ils n'auront pas l'impression d'y être en situation d'échec : ils feront quelque chose et ils recevront une formation répondant à leur idéal.

Toute une série d'opérations seront menées pour favoriser les créations d'emplois. J'ai parlé du contrat d'apprentissage. Mais il est évident que, dès lors que les études montreront qu'ils correspondent aux possibilités d'emplois réelles dans la région, la création de centres de formation ira en ce sens :

Je vous conseille donc, monsieur le député, de faire très vite reconnaître votre projet pour permettre à votre centre d'exister et de participer ainsi à la politique de création de l'apprentissage dans ce domaine.

**M. le président.** La parole est à M. Frantz Taittinger, pour poser une seconde question.

**M. Frantz Taittinger.** Le chef d'entreprise que je suis, spécialisé dans la construction, s'inquiète par avance du budget du Grand stade de Saint-Denis. Traditionnellement, de tels projets dépassent largement les budgets prévus. Celui-ci ne fera probablement pas exception. Pouvez-vous, madame le ministre, nous assurer qu'en aucun cas le FNDS, qui n'a déjà pas beaucoup de moyens, sera sollicité pour combler un quelconque déficit ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, il n'est pas question, dans l'état actuel du FNDS, de prélever quelque somme que ce soit pour financer la construction des équipements destinés à la coupe du monde ou pour combler des déficits.

Toutefois, il a été proposé - par M. Landrain, je crois - que si de nouvelles recettes venaient abonder le FNDS, on pourrait envisager qu'il prenne en charge certains coûts de cette manifestation sportive. J'en discuterai la semaine prochaine dans le cadre de la concertation générale sur les nouvelles recettes du FNDS.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Ma question porte sur les cadres techniques sportifs.

Comme vous, madame, je ne peux que déplorer les réductions du nombre des postes des cadres techniques sportifs opérées les années précédentes. Cette tendance est allée à l'encontre des efforts que consentaient dans le même temps les collectivités territoriales - régions, départements ou communes - pour mettre en place, en étroite concertation avec les fédérations et les services déconcentrés de votre ministère, des structures sportives adaptées aux besoins locaux. Je me félicite donc qu'aucun poste ne soit supprimé en 1994.

En revanche, je suis plus réservé quant à la répartition de ces postes sur le territoire national. En effet, un certain nombre de départements - notamment le mien, celui de la Sarthe -, qui pourtant ont fait des efforts, ne sont pas pourvus de cadres techniques.

Il me paraît dangereux aussi de geler pour les années à venir le nombre des postes réservés aux cadres techniques car cela signifierait une stagnation de l'effort de l'Etat en faveur du mouvement sportif, voire, plus insidieusement, un désengagement au niveau local. Le Gouvernement doit, dans ce domaine, adopter une politique claire et résolument volontariste à l'égard des cadres techniques et sportifs, dont le rôle est indispensable pour le développement des activités sportives de haut niveau dans notre pays.

Je souhaite connaître, madame le ministre, les mesures que vous envisagez de prendre pour renforcer ce type d'encadrement qui a fait ses preuves. Elles seraient de nature à rassurer à la fois les collectivités locales et les responsables de fédérations sportives.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, cette année, j'ai fait le choix de maintenir l'intégralité des cadres techniques mis à la disposition du mouvement sportif. C'est un choix difficile, qui n'avait pas été fait les années précédentes. L'Etat a donc joué son rôle. Mais, je le constate en allant chaque semaine sur le terrain, des disparités importantes subsistent entre les sports et entre les régions.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, il y a déjà plusieurs semaines, au Comité national olympique français de remplir lui aussi son rôle, c'est-à-dire de faire jouer une réelle solidarité non seulement entre les activités sportives mais également entre les régions, en proposant une nouvelle répartition qui tende vers plus d'égalité.

Pour ma part, je suis persuadée de l'utilité des cadres techniques pour faire la jonction entre le mouvement sportif et l'État.

Cette réflexion quantitative doit s'accompagner d'une réflexion sur la mission des cadres techniques qui, sur le terrain, varie souvent de fonctions purement administratives à des fonctions purement sportives. C'est ensemble - car c'est toujours dans le dialogue et la concertation que je souhaite agir - que nous devons réfléchir à une utilisation optimale de ces cadres.

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, hasard ou symbole, l'Assemblée nationale examine ce matin le budget de la jeunesse et des sports et cet après-midi celui du ministère de la ville.

Si le sport est une école de vie, comme l'a rappelé M. Alain Madalle, c'est aussi une chance majeure pour la ville, et d'abord pour les jeunes de certains quartiers difficiles.

Apprenant la maîtrise de soi, le goût de l'effort, le respect de l'autre et l'esprit d'équipe, le sport est souvent le plus efficace des outils d'insertion dans les cités. Pour ces jeunes en difficulté, le sport est un dernier espoir et, il faut le savoir, un peu comme une alternative « santé » à la drogue ou à l'intégrisme.

Mais, reconnaissons-le avec beaucoup d'humilité, la pratique du sport dans les quartiers connaît de multiples aléas, des succès divers et pose de très nombreuses questions.

Comment faire sortir le sport d'un certain nombre de ghettos urbains comme seule occupation des plus pauvres dans le quartier ?

Ces rencontres intercités, initiées sous le précédent gouvernement, entre jeunes issus de l'immigration, ne vont-elles pas à l'inverse de la volonté réaffirmée d'insertion et d'intégration dans nos quartiers ?

Le sport communautaire n'est-il pas parfois un encadrement de jeunes sans repères ? N'y a-t-il pas un danger à cet égard ?

Le financement sur impératifs médiatiques, dont un de nos collègues, absent aujourd'hui, comme à son habitude, a été l'initiateur sur un certain nombre de terrains de football, ne contribue-t-il pas à des effets très pervers ? Mme le ministre a eu raison de le souligner.

Le jeune qui se tient à carreau est finalement moins aidé que ceux qui ont cassé ou brûlé, ce qui apparaît souvent comme une prime donnée au désordre, et non au calme et à l'effort.

En fait, madame le ministre, après plus d'une dizaine d'années d'expériences d'aide au sport dans nos villes difficiles - sur lesquelles, dès votre arrivée au ministère de la jeunesse et des sports, vous vous êtes penchée -, ne convient-il pas de redéfinir ce sport en calquant sa logique sur la nouvelle politique de la ville, qui place, dépassant le quartier et son ancien dossier « DSQ », la commune et son maire en interlocuteurs « sportifs » exclusifs ?

Ce sport du quartier mérite une évaluation et une redéfinition complète de ses structures, de ses moyens, notamment quant à son mode et à ses critères de financement.

**M. le président.** Je vous prie de poser votre question, monsieur Raoult.

**M. Eric Raoult.** Je termine, monsieur le président, en vous remerciant de votre mansuétude.

Nombre de maires et d'adjoints chargés des sports dans ces villes peuvent vous faire bénéficier de leur expérience acquise, afin de replacer la ville et ses activités sportives globales et le sport pour tous au cœur de la pratique sportive des jeunes des quartiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, chacun connaît votre engagement et votre activité au service de la politique de la ville et le travail que vous avez fait avec nombre de vos collègues sur les quartiers en difficulté. Nos analyses se rejoignent tout à fait.

Le problème des équipements de proximité dans certains quartiers repose essentiellement, me semble-t-il, sur la mise en œuvre de la responsabilité des jeunes.

J'ai constaté que, lorsqu'il y avait un groupe d'accueil des équipements de proximité, on avait une vraie utilisation et même un vrai entretien. En revanche, lorsque les opérations ont simplement consisté à installer des paniers de basket et à les faire reproduire en photo sans s'être occupé du travail de fond - travail non médiatique certes, travail à long terme assurément, ce qui est peut-être frustrant pour celui qui en la charge, mais qui est le seul travail réel -, on se retrouve avec des équipements à l'abandon. Nous avons vu des exemples. C'est un premier point : il ne faut plus qu'il y ait d'opérations d'équipement de proximité sans une véritable responsabilisation, par l'intermédiaire de la commune et des associations, de ceux à qui ils sont destinés.

Deuxièmement, on a trop voulu - vous avez eu raison de le souligner - ne s'intéresser qu'aux jeunes en difficulté.

Cela a un double effet négatif.

D'une part, cela donne l'impression que seule existe la jeunesse en difficulté, ce qui veut dire à la limite que toute la jeunesse est en difficulté. C'est une image très négative, que ressentent les jeunes. Il faut au contraire montrer que tous les jeunes sont concernés par une politique de la jeunesse.

**M. Charles Revot.** Eh oui !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** D'autre part, ainsi que je le disais tout à l'heure, tous les jeunes, même s'ils n'ont pas de difficultés, éprouvent en fait certaines inquiétudes. Il faut savoir y répondre. Elles sont peut-être moins faciles à percevoir, c'est vrai, mais elles sont au moins aussi importantes. Il est notamment indispensable de savoir être à l'écoute des jeunes. Or, visiblement, c'est quelque chose qui manque.

En ce qui concerne le rôle des maires et de leurs adjoints chargés des sports, c'est effectivement l'un des ancrages majeurs de la politique sur le terrain. Il faut aller sur le terrain. Il faut savoir reconnaître le travail qui s'y fait. C'est la raison pour laquelle, dans les déplacements que j'effectue chaque semaine, je tiens à rencontrer, au cours d'une réunion de travail d'une heure et demie, les responsables élus qui s'occupent des problèmes de la jeunesse et des sports.

La politique que je vous propose, mesdames, messieurs, traduit cette volonté de mieux associer les maires et les adjoints chargés du sport. C'est le cas notamment des projets locaux, qui ne peuvent évidemment être conclus qu'avec les communes.

Nous avons là les bases d'un dialogue, qui repose sur la réalité du terrain et qui vise à opérer un travail en profondeur et sur la durée, non à faire simplement quelques « coups ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Madame le ministre, vous avez rendu hommage au mouvement sportif avec talent, enthousiasme et conviction. Et je m'associe tout particulièrement à ce que vous avez dit au sujet du Comité national olympique et des fédérations. Je les ai vues à l'œuvre - avec succès - dans le cadre des Jeux méditerranéens.

Tout cela renforce ma conviction que le sport a besoin d'un budget fort et de ressources garanties.

Quel que soit le talent déployé et quels que soient les gouvernements, nous serons toujours confrontés à une insuffisance de crédits budgétaires s'il n'y a pas de nouvelles approches et s'il n'y a pas une nouvelle donne. Nous avons eu l'occasion d'en parler et, tout le monde est d'accord sur ce point. M. le ministre du budget a lui-même écrit qu'il était prêt à étudier, pour 1993 et 1994, les moyens d'assurer ces 850 millions indispensables.

Pour répondre à cette exigence et à l'attente du mouvement sportif, je me permets de vous demander si vous serez d'accord tout à l'heure pour que nous discussions avant l'article 35 de l'amendement que nous avons déposé au nom de l'intergroupe et qui devrait en principe être appelé après l'article 35. En adoptant cet amendement, nous affirmerions, nous, Assemblée nationale, comme l'a écrit le ministre pour 1994, notre détermination pour 1995. Nous répondrions ainsi à l'attente angoissée du mouvement sportif.

Par ailleurs, il faut intégrer dans notre démarche l'exigence de la décentralisation. Le sport a été le grand oublié des lois de décentralisation. On a même oublié les équipements sportifs des lycées et des collèges, ce qui nous a valu d'aller au tribunal - nous avons, au demeurant, gagné - tellement la confusion était grande.

Il est incontestable que, pour ce qui concerne le sport, les rapports entre l'Etat, les régions, les départements et les communes doivent être posés en termes nouveaux.

Nous sommes tous convaincus, ici, que le sport est une réponse forte aux problèmes du prochain millénaire.

Si nous nous engageons à assurer au FNDS un minimum de ressources, nous pourrions peut-être régler, par exemple, le problème de la coupe du monde et divers autres dossiers. Nous devons avoir aujourd'hui le courage d'affirmer notre volonté d'assurer au FNDS des ressources vraies, permanentes et nouvelles, qu'elles proviennent d'une nouvelle assiette de cotisations sur les mises relatives aux jeux ou qu'elles proviennent de taxes sur le tabac.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Nul n'ignore l'engagement du président du groupe d'études « sport » pour donner effectivement au sport des moyens

supplémentaires, notamment sur la base du FNDS mais pas uniquement puisque le FNDS n'est évidemment qu'un élément.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail accompli par M. Jacques Blanc, ainsi que celui du groupe d'études, que j'ai rencontré à plusieurs reprises. Un certain nombre d'engagements avaient été pris et ont été confirmés.

Je puis vous lire une lettre très récente du ministre du budget, qui répond très largement à la demande de M. Jacques Blanc.

Le ministre écrit : « A l'occasion du débat à l'Assemblée nationale de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, j'ai pris, devant les députés, plusieurs engagements que je tiens à vous préciser par écrit. »

Il ajoute plus loin : « Pour l'avenir, je constate que l'assiette actuelle des recettes du FNDS n'est pas satisfaisante. Elle est globalement insuffisante et peu évolutive.

« C'est pourquoi une nouvelle assiette plus large, dont les perspectives d'évolution seront meilleures, devra être définie par accord entre nos deux ministères avant le vote définitif du projet de loi de finances 1994. »

Il s'agit là effectivement d'engagements très précis, aussi bien pour le calendrier que pour le montant.

Je tiens à réaffirmer mon souhait d'aller en ce sens et de le faire - chacun le comprendra - dans la plus parfaite concertation avec l'Assemblée nationale, qui a montré à de multiples reprises son intérêt pour l'opération, et avec le monde sportif, qui en sera le principal utilisateur.

**M. Laurent Cathala.** Le Gouvernement est donc favorable à l'amendement ?

**M. le président.** La parole est à M. Didier Bariani.

**M. Didier Bariani.** Madame le ministre, le problème du bénévolat a été largement évoqué par plusieurs orateurs. Vous avez vous-même fait état d'intentions « sympathiques ». Nous ne doutons pas qu'elles seront suivies d'effets.

Ma question portera sur l'allègement des charges sociales pesant sur le bénévolat.

Dans la constellation d'associations sportives, de clubs, petits et grands, qui garantissent à chaque individu le droit à l'activité sportive, la grande majorité des animateurs travaillent sans aucune contrepartie à leur labeur.

L'Etat a certes consenti des efforts au niveau des crédits qu'il alloue à ces structures, mais ils restent en deçà des besoins de l'ensemble de ces clubs.

Plutôt que d'accroître l'aide de l'Etat, ce qui paraît difficile dans le contexte économique et social actuel, il convient, dans un souci de gestion sociale, d'aider ces clubs à accomplir leur tâche quotidienne.

Ainsi, les clubs et les associations sportives sont obligés de régler des charges sociales à l'URSSAF sur les indemnités de dédommagement versées aux bénévoles, animateurs et responsables de clubs.

Un allègement de ces mêmes charges, par une modification de l'article L. 242-8 du code de la sécurité sociale, pourrait faire l'effet d'un ballon d'oxygène pour ces clubs et associations guettés par l'asphyxie financière résultant de ces charges sociales.

Il nous paraît donc légitime que des hommes et des femmes qui rendent un précieux service à la collectivité bénéficient de compensations financières. Mais il ne faut pas que ces compensations légitimes soient renforcées par des cotisations versées à l'URSSAF trop importantes. Les déséquilibres financiers provoqués par ces cotisations risqueraient d'entraîner une réduction du nombre des associations.

Alléger les charges sociales des clubs sportifs et assurer aux dirigeants bénévoles les compensations auxquelles ils peuvent légitimement prétendre contribuerait au développement de la pratique sportive dans notre pays.

Ne pourrait-on pas, madame le ministre, envisager que soient exclues de l'assiette des cotisations les indemnités de dédommagement versées aux animateurs bénévoles des clubs sportifs, régis par la loi de 1901, sur la base d'un plafond limité à quarante heures par mois et à la moitié du montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance ?

Je tiens à associer à ma question M. Christian Demuynck, député de Seine-Saint-Denis, qui vient par ailleurs de déposer une proposition de loi en ce sens, à laquelle je souscris.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, le point que vous évoquez fait l'objet d'une étude au sein d'un groupe de travail que, dès mon arrivée au ministère, j'ai constitué en liaison avec le ministère du budget.

Il ne s'agissait évidemment pas, pour moi, de régler le problème des retards et des redressements, mais de rechercher une solution pour l'avenir.

Le problème se pose pour les sports promotionnels, mais pas seulement pour eux. C'est, en vérité, l'ensemble du problème des sportifs, mais aussi des bénévoles, qui est posé.

Il est vraisemblable que les discussions aboutiront d'ici à la fin de l'année.

En tout état de cause, il y a bien un accord sur le principe d'un plafond en dessous duquel la fiscalité serait considérablement allégée, peut-être même supprimée, et au-dessus duquel il y aurait en revanche prise en compte de ce qui est considéré comme salaire - ce qui pose le problème de savoir qui est l'employeur et sous quelle forme ça se passe.

Le travail que nous avons effectué jusqu'à présent va dans le sens que vous souhaitez. Le point sur lequel nous achoppons aujourd'hui est essentiellement le problème du plafond.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Haby.

**M. Jean-Yves Haby.** Madame le ministre, tout le monde vous demande plus d'argent. Eh bien, moi, je voudrais...

**M. Guy Drut.** En donner à Mme le ministre ? (*Sourires.*)

**M. Jean-Yves Haby.** ...vous montrer comment trouver 200 millions supplémentaires. (« Bravo ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Voyez, madame le ministre, que j'essaie de vous aider ! (*Sourires.*)

Plus sérieusement, je voudrais soulever l'une des dix questions clés que vous évoquez dans le document joint à la présentation de votre budget, à savoir les difficultés du sport automobile et, d'une manière plus générale, des sports mécaniques.

Ces aides de 200 millions que vous allez maintenir en 1994 sont importantes. Mais je prétends que cet argent pourrait servir à aider le sport d'une autre façon et que l'on pourrait envisager très sérieusement de revenir sur les dispositions de la loi Evin qui ont supprimé les possibilités d'aides aux sports mécaniques.

D'autant que, contrairement à ce qu'avait alors prétendu M. Evin, nous ne nous étions nullement alignés sur ce qui se fait dans les pays voisins. En Grande-Bretagne, par exemple, ces aides sont admises. Il faut précisément s'orienter vers une règle européenne.

Votre action, madame le ministre, peut être déterminante auprès de vos collègues concernés, notamment auprès du ministre du budget et du ministre responsable des affaires sociales.

Si j'en crois le document que vous nous avez adressé, vous souhaitez lancer une concertation. Je vous suggère d'y associer des professionnels du monde automobile, des médias qui retransmettent régulièrement les compétitions et tous ceux qui interviennent dans ce milieu.

Enfin, j'ai été très sensible au fait que vous ayez souligné dans votre intervention la nécessité pour la France d'être présente au niveau international. Or, dans ce domaine des sports mécaniques, les Français ont su s'imposer, qu'il s'agisse des constructeurs ou des pilotes. Il y a tout de même cette année un Français champion du monde de Formule 1 ! Ne les « lâchons » pas ! Nous sommes dans une période très difficile. Il ne faut pas rejeter des possibilités de financement qui pourraient profiter aux sports mécaniques.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Très peu de temps après mon arrivée au ministère, j'ai souhaité qu'on se penche sur les conséquences de la loi Evin et sur ses implications au niveau européen.

Le constat de départ est très simple.

Je ne doute pas des bonnes intentions de la loi Evin, et je ne mets même pas en cause sa finalité générale. Le problème n'est pas là. Je constate simplement sur le terrain, chez moi, qu'un certain nombre de manifestations qui étaient autrefois sponsorisées ont effectivement disparu du fait de l'application de la loi Evin.

Qu'en résulte-t-il ? Que des jeunes qui étaient autrefois en plein air sur le terrain et assistaient à ces manifestations sportives sont aujourd'hui chez eux, devant la télévision, pour regarder les grands prix qui se déroulent en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal, voire en Grande-Bretagne. Et ils ont sous les yeux, pendant une heure et demie, deux heures, voire plus, toutes les publicités sur le tabac et les alcools, contre lesquels on a voulu les protéger.

La simple règle de bon sens veut que l'on ait, au minimum, une réglementation européenne.

**M. Charles Revet.** Bien sûr ! Il faut être cohérent !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Sinon, tout ce que nous ferons ici ne servira à rien, si ce n'est à empêcher les jeunes d'être sur les terrains et à les « coller » devant une télévision, où ils verront des publicités.

C'est dans ce cadre-là qu'il faut voir quelles conséquences en tirer et comment il est possible de protéger effectivement la santé des jeunes.

J'ai saisi mes collègues concernés par le problème. Et votre idée d'associer à cette réflexion tous les intéressés, au premier rang desquels les parlementaires, me paraît très positive.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Bariani.

**M. Didier Bariani.** Madame le ministre, le statut du joueur professionnel est un problème important, dont dépend très largement l'avenir du football français, et sans doute d'autres sports collectifs tels que le handball, le basket et le volley-ball.

Le statut du joueur promotionnel a été mis en application en 1974.

Est classé joueur promotionnel tout joueur signant une licence promotionnelle ou participant effectivement, sous licence amateur, à au moins huit matches de compétition officielle avec une équipe non professionnelle disputant les championnats nationaux ou les championnats des divisions supérieures des ligues régionales, c'est-à-dire la division d'honneur.

L'institution sur le plan sportif de la catégorie des joueurs promotionnels est essentiellement née de la volonté délibérée de la Fédération française de football d'assurer une transparence fiscale au niveau des sommes pouvant être perçues par des joueurs au titre d'une pratique sportive non professionnelle.

En effet, si, au regard de la législation fiscale et sociale, la situation des joueurs de football professionnel a été, depuis l'origine du professionnalisme, nettement définie, il n'en allait pas de même pour certains joueurs qui, bien qu'étant amateurs, bénéficiaient néanmoins d'avantages matériels divers.

La reconnaissance du caractère non salarial des rétributions et avantages alloués aux joueurs promotionnels a permis de conférer à ces rémunérations le caractère d'honoraires et aux bénéficiaires la qualité de travailleurs indépendants. De nombreux ministres, qu'ils soient chargés du travail, du budget ou des affaires sociales, ont d'ailleurs confirmé, lettre après lettre, cette qualité de travailleur indépendant. A ce titre, les clubs sont exonérés de toutes charges sociales et fiscales, les joueurs étant tenus par contre de déclarer leurs revenus en BNC et de cotiser aux divers régimes sociaux non salariés non agricoles.

Malgré ces directives ministérielles renouvelées, malgré une lettre très claire l'ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale -, de nombreux contentieux sont nés ces dernières années sur des décisions de l'URSSAF, visant à assujettir les joueurs promotionnels rémunérés au régime général des salariés par une démonstration de l'existence d'un lien de subordination. Par ailleurs, des décisions de plus en plus nombreuses des tribunaux sont allées dans ce sens.

Si, aux termes de la jurisprudence actuelle, les clubs amateurs devaient être finalement considérés comme des employeurs et les joueurs amateurs comme des salariés, il est bien évident que la situation deviendrait très rapidement « économiquement insupportable », situation qui d'ailleurs n'est pas spécifique au football.

Dans ces conditions, ne peut-on pas en terminer, madame le ministre, avec cette sombre affaire et envisager la reconnaissance officielle du système actuel du joueur promotionnel, par la mise en place d'un régime spécifique au sport, qui prendrait en compte la particularité de l'activité, ses sujétions et le contenu de sa mission ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Pour l'instant, notre but est d'obtenir une clarification des règles et surtout de faire en sorte que la situation des joueurs soit la plus simple possible. Nous essayons, pour le passé, de régler ce problème, y compris vis-à-vis de l'URSSAF qui, en la matière, ne fait pas preuve d'une attitude très logique.

**M. Didier Bariani.** Il y a eu plusieurs lettres ministérielles, reconnaissez-le !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Oui, et c'est bien ce sur quoi nous nous appuyons dans les négociations et dans les discussions que nous avons actuellement.

Par ailleurs, nous essayons également de définir la solution la plus claire et la plus simple pour l'avenir, en fonction des plafonds.

La seule difficulté à laquelle je me heurte aujourd'hui, c'est d'instaurer un régime différent selon les sports. Le problème que vous évoquez rejoint d'ailleurs celui qui existe sous une forme différente dans d'autres types de sport. Mais, pour l'instant, le problème achoppe sur le point suivant : comment doit-on considérer les sommes reçues par les uns et par les autres ?

Le système retenu pour le football promotionnel est effectivement relativement simple et clair. Est-il possible de l'étendre à d'autres sports ? Je ne peux malheureusement pas, aujourd'hui, vous en donner la garantie.

En tout état de cause, nous nous efforçons de régler le problème qui se pose avec l'URSSAF ; et pour cela nous utilisons les lettres que vous avez citées. Nous essayons de nous diriger vers une solution qui soit la plus transparente - c'est une exigence en matière de sport - et la plus simple possible pour les joueurs, car ils ont autre chose à faire que de remplir des tas de paperasses !

**M. le président.** Au titre du groupe du RPR, la parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Ma question portera sur le fonds de compensation en faveur des sports ayant bénéficié de la publicité pour le tabac.

Madame le ministre, vous avez décidé de maintenir ce fonds pour l'exercice 1994 à hauteur de 200 millions de francs, contre pratiquement 260 millions en 1993. Qui plus est, ces crédits sont ouverts à tous les sports - ce dont je me félicite - et ils ne concernent pas uniquement les sports mécaniques.

Mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, je ne suis pas favorable à une pérennisation du fonds « tabac » qui serait opérée à titre définitif. Je considère, en effet, qu'il faut apporter des réponses, sinon des solutions, aux problèmes posés par les effets néfastes de la loi Evin sur le sport, en particulier mécanique. Or nous ne les réglerons pas par la pérennisation durable de ce fonds.

Si l'on s'en tient au seul sport mécanique, l'entrée en vigueur des dispositions de la loi Evin, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, en interdisant toute forme de publicité en faveur du tabac, menace très sérieusement ce sport.

Par exemple, les « 24 heures du Mans », c'est-à-dire la course d'endurance automobile la plus réputée dans le monde, sont actuellement menacées. En effet, l'Automobile Club de l'Ouest, qui organise cette épreuve, n'a pas été en mesure, dans le contexte économique actuel, de trouver les sponsors de substitution indispensables, et cette situation n'est malheureusement pas isolée. Ce sont, au total, des milliers d'emplois qui sont menacés et tout le sport mécanique français qui est en danger.

Il me paraît donc nécessaire de réviser dès à présent les dispositions de la loi Evin relatives à la lutte contre le tabagisme selon des modalités plus réalistes. Je viens d'ailleurs de déposer sur le bureau de notre assemblée une proposition de loi tendant à assouplir cette loi, et je ne doute pas que M. Haby s'y associera. Il s'agirait notamment de s'inspirer des législations britannique et allemande, tout en attendant une législation européenne. Ces dispositions auraient, bien sûr un caractère transitoire et ne resteraient en vigueur que dans l'attente d'une réglementation européenne.

Je souhaiterais donc, madame le ministre, connaître vos intentions précises quant à la pérennisation du fonds « tabac » et surtout les mesures que vous entendez prendre en faveur du sport mécanique dans l'attente d'une réglementation communautaire sur le tabac.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, le fonds « tabac » n'a pas vocation à être pérennisé. Il s'agit d'une disposition transitoire permettant notamment au monde automobile de trouver de nouveaux sponsors. Mais il est évident que la situation économique générale l'a probablement gêné dans cette recherche. Il a donc fallu en tenir compte, et c'est ce qui explique en partie la pérennisation du fonds « tabac ».

Cela dit, j'ai souhaité ouvrir ce fonds à d'autres sports, notamment à ceux qui bénéficiaient autrefois de la publicité sur le tabac car il était anormal et injuste qu'ils en soient écartés.

Quant au montant du fonds, il ne devrait pas poser de problèmes majeurs. Il est vrai que, cette année près de 250 millions de francs ont été distribués. Mais la façon dont cette somme a été attribuée pourrait donner lieu à de multiples critiques. En effet, mesdames, messieurs les parlementaires, quand on téléphone aux responsables du sport automobile en leur faisant savoir qu'ils peuvent demander de l'argent car il y en a, ce n'est pas forcément une bonne façon de gérer les deniers publics ! Donc, avec une gestion plus stricte, et simplement plus sérieuse, on pourra donner satisfaction à de très nombreuses personnes.

Cela dit, le problème du financement du sport automobile se pose d'une façon générale.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à deux problèmes. Le premier est celui des distorsions de concurrence car, au plan européen, notre pays a la législation la plus stricte. C'est la raison pour laquelle je souhaite l'élaboration d'une législation européenne. Mais il nous faudra trouver à terme - car il est vraisemblable qu'il n'y aura plus de fonds « tabac » - des modalités de financement différentes et les recentrer.

En second lieu, il n'est pas normal que le ministère de la jeunesse et des sports, qui participe au financement du sport automobile, ne bénéficie pas des retombées économiques importantes pour toute l'industrie automobile, qui résultent des recherches effectuées en Formule 1, voire en Formule 3000. Nous finançons mais nous ne recevons jamais rien en retour !

Il faut donc réfléchir à la façon dont le ministère de la jeunesse et des sports pourrait être payé en retour de ses efforts initiaux. Ce serait logique, et nous permettrait sans doute de bénéficier d'énormément d'argent. Il conviendrait également de réfléchir à la manière dont ceux qui tirent des bénéfices de ce financement pourraient y participer.

**M. le président.** Au titre du groupe de l'UDF, la parole est à M. Charles Revet.

**M. Charles Revet.** Madame le ministre, les associations sont nombreuses dans notre pays, et ce dans tous les domaines d'activités, mais particulièrement en direction des jeunes. Elles constituent, comme vous l'avez dit, une richesse extraordinaire. Il est d'autant plus nécessaire de les aider que la France connaît les difficultés que l'on sait avec le chômage et l'oisiveté qu'il génère. C'est vrai tant pour les villes moyennes et le milieu rural que pour les grandes villes.

Ces associations ne peuvent se développer que si des bénévoles acceptent de consacrer du temps - parfois beaucoup de temps - à leur encadrement. Il reste qu'il faut un minimum de moyens matériels pour que ces associations puissent fonctionner normalement, car il serait anormal que ceux qui en sont responsables doivent, en plus du temps qu'ils leur consacrent, les financer sur leurs propres deniers. C'est le rôle des collectivités locales, bien sûr, de les aider. Pour votre part, madame le ministre, vous aidez et vous avez raison, le sport de haut niveau, qui constitue un « moteur » indispensable. Mais que comptez-vous faire en parallèle pour développer l'aide aux associations locales, dont chacun reconnaît le rôle essentiel et indispensable dans notre société ?

Par ailleurs, madame le ministre, vous avez porté à notre connaissance quelques débordements - et c'est un euphémisme - dans l'utilisation qui a été faite par votre prédécesseur des lignes de crédits du ministère. Vous avez parlé de factures impayées, et j'ai cru comprendre que ce n'était pas le seul domaine dans lequel il y avait eu des débordements. Je ne vous cache pas que j'aurais souhaité disposer d'un bilan global de la situation de la France au 1<sup>er</sup> avril ; je regrette que nous n'en ayons que quelques bribes pour l'instant. Mais pouvez-vous nous dire, en ce qui concerne votre ministère, quelle était la situation lorsque vous en avez pris la responsabilité ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, nous saluons tous le rôle essentiel des associations, notamment locales. Je pense vous avoir rassuré tout à l'heure quant au montant global de l'aide qui leur était accordée en vous indiquant, d'une part, qu'il était maintenu et, d'autre part, que les moyens en postes FONJEP mis à leur disposition des associations seraient confortés.

Cela dit, je souhaite qu'une plus grande part de l'aide de l'Etat aux associations serve à des actions sur le terrain...

**M. Charles Revet.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... plutôt qu'à leur fonctionnement, sur le plan national.

C'est la raison pour laquelle je souhaite voir apparaître plus clairement dans les conventions d'objectifs, d'une part, ce qui est destiné à l'action sur le terrain et, d'autre part, ce qui peut être destiné au fonctionnement des associations. Et lorsqu'on parle franchement, chacun sait où il en est : aussi ai-je dit à toutes les associations que j'ai rencontrées que je souhaitais voir diminuer la part de l'Etat dans leur fonctionnement sur le plan national afin de renforcer les crédits consacrés aux actions sur le terrain ; car c'est bien là que se situe d'abord notre rôle à tous et celui de l'Etat.

Par ailleurs, la part des crédits déconcentrés sera, elle aussi, renforcée pour permettre aux services déconcentrés de travailler davantage, et en liaison accrue avec les collectivités locales. C'est également le sens de la déconcentration du FNDVA. Par là même, le but, vous le voyez bien, n'est pas de surcharger encore les collectivités locales, mais bien au contraire de maintenir les engagements de l'Etat en permettant, par le dialogue et la concertation accrue avec les collectivités, des actions sur le terrain mieux coordonnées et, par conséquent, plus efficaces et de plus grande ampleur.

Voilà qui devrait vous rassurer sur notre position à l'égard des associations locales. Cela dit, je suis bien consciente du dévouement de tous ceux qui s'impliquent dans l'action sur le terrain, au bénéfice notamment des jeunes.

**M. Charles Revet.** Et l'état des lieux ?

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. Guy Drut.

**M. Guy Drut.** Monsieur le président, avant que nous n'abordions les amendements, je demande une suspension de séance.

**M. le président.** J'ai été également saisi d'une demande en ce sens par M. Landrain.

Je vais donc suspendre la séance, mais je souhaite que nous reprenions rapidement nos travaux pour terminer au cours de la présente séance l'examen de ce budget et ne pas trop retarder la prochaine séance, car l'usage veut qu'il y ait un intervalle de deux heures entre la fin de la séance du matin et le début de celle de l'après-midi.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq, est reprise à treize heures dix.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Cathala, pour un rappel au règlement.

**M. Laurent Cathala.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 146, relatif au contrôle budgétaire.

Depuis ce matin, nous entendons Mme le ministre nous parler d'un crédit de 200 millions de francs inscrit au budget du ministère de la ville pour financer les équipements de proximité. Mais, dans l'état récapitulatif de l'effort financier consacré à la politique de la ville et au développement social urbain...

**M. Eric Raoult.** Pour quelle année ?

**M. Laurent Cathala.** Pour 1994.

... on constate que 30 millions de francs seulement sont inscrits.

A ces fausses informations communiquées au Parlement s'ajoutent depuis ce matin des réponses pour le moins agressives, qui pourraient parfois donner lieu à des interventions pour fait personnel mais qui ne font finalement que traduire le mépris de Mme le ministre pour notre assemblée, et tout particulièrement pour les députés de l'opposition.

**M. Jean-Luc Reitzer.** N'importe quoi !

**M. Charles Ehrmann.** Ils sont fous !

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse et sports » des états B et C.

#### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : moins 7 106 249 francs ;

« Titre IV : moins 198 590 688 francs.

#### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 56 700 000 francs ;

« Crédits de paiement : 28 350 000 francs.

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 10 000 000 de francs ;

« Crédits de paiement : 10 000 000 de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

#### Article 35

A la demande de la commission des finances, je vais appeler les trois amendements qui, à l'article 35, concernent le Fonds national pour le développement du sport, ainsi que deux amendements portant articles additionnels après les articles 35 et 62.

Je suis en premier lieu saisi de trois amendements identiques, n° 88 rectifié, 43 et 36.

L'amendement n° 88 rectifié est présenté par MM. Blanc, Landrain et Migaud ; l'amendement n° 43 est présenté par M. Philippe Auberger, rapporteur général, MM. Dugoin, de Courson et Merville ; l'amendement n° 36 est présenté par MM. Dugoin, de Courson et Merville.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« I. - Réduire les autorisations de programme figurant au I. de l'article 35. de 15 millions de francs.

« II. - Réduire les crédits de paiement et les dépenses civiles en capital figurant au II de ce même article de 15 millions de francs. »

La parole est à M. Jacques Blanc, pour soutenir l'amendement n° 88 rectifié.

**M. Jacques Blanc.** Cet amendement est identique à celui de M. Dugoin, qui a été approuvé par la commission des finances. Il a pour objet de rappeler la vocation du Fonds national de développement du sport et de marquer clairement notre refus - à moins que ses crédits ne soient augmentés de façon significative - de le voir alimenter les dépenses de la coupe du monde de football. Nous sommes favorables à cette manifestation, dont nous espérons qu'elle sera une réussite pour notre pays, mais nous estimons tous qu'on ne peut financer les études nécessaires au lancement de la coupe si les crédits restent au niveau de 850 millions de francs. En effet, le financement de ces études se ferait alors aux dépens de la vie sportive des petits clubs et il ne serait pas conforme à l'objectif que nous avons assigné au FNDS.

Peut-être, monsieur le président, pouvons nous retenir l'amendement de la commission des finances, mais il convient en tout état de cause que notre vote ne soit pas interprété comme un refus d'organiser et de réussir la coupe du monde de football. Il traduira en fait la volonté, que tiennent à manifester tous les parlementaires à l'égard du Gouvernement, de voir les bases de calcul et le montant des crédits de ce fonds modifiés, afin de répondre aux demandes de l'ensemble du mouvement sportif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné cet amendement mais elle a adopté l'amendement n° 43, qui a exactement le même objet. Le souci de ses membres a été de ne pas voir la Coupe du monde peser sur le FNDS, comme cela a été le cas pour les Jeux d'Albertville. Je rappelle en effet qu'en 1992 le quart des crédits du FNDS ont servi à combler des déficits ou à financer des avances faites au COJO.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je répondrai sur les deux amendements puisque celui de la commission répond tout à fait aux préoccupations de M. Blanc.

Si nous avons choisi cette formule, c'est parce qu'il s'agit essentiellement de crédits d'études et non de crédits de construction correspondant à des investissements. Certains stades de province ont en effet besoin d'une remise à niveau, qu'il s'agisse de la sécurité ou des équipements permettant les retransmissions télévisées.

Il nous avait donc semblé justifié que ces crédits relativement limités puissent être pris sur le FNDS. Mais, si cela pose un problème de principe à l'Assemblée nationale, je m'en remets à sa sagesse.

**M. le président.** Monsieur Blanc, j'ai cru comprendre que vous retiriez votre amendement ?

**M. Jacques Blanc.** L'amendement n° 43 de la commission est absolument identique au nôtre et nous n'avons pas de vanité d'auteur. La solution la plus élégante consiste donc à le retenir.

**M. le président.** C'est bien ce que j'avais compris. Vous retirez donc l'amendement n° 88 rectifié ?

**M. Jacques Blanc.** Oui, monsieur le président, au profit de l'amendement n° 43.

**M. le président.** L'amendement n° 88 rectifié est donc retiré.

Puis-je considérer, monsieur le rapporteur spécial, que vous avez déjà défendu l'amendement n° 43 ?

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** Oui, monsieur le président.

Je profite de l'occasion pour retirer l'amendement n° 36.

**M. le président.** L'amendement n° 36 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° 43.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je rappelle que l'article 35 sera mis aux voix en même temps que les autres articles concernant les comptes spéciaux du Trésor.

#### Après l'article 35

**M. le président.** MM. Blanc, Landrain et Migaud ont présenté un amendement n° 89, ainsi rédigé :

« Après l'article 35, insérer l'article suivant :

« I. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995, il est institué un prélèvement unique de 4 p. 100 sur l'ensemble des sommes mises aux jeux dont l'exploitation est assurée par la société Française des jeux.

« II. - La part de l'Etat dans le produit du prélèvement sur les sommes mises au Loto national est diminuée d'une fraction égale au montant des ressources procurées par le paragraphe I.

« III. - La part du produit du prélèvement sur les sommes mises au Loto national versées au fonds national pour le développement du sport est majorée d'une fraction égale à celle visée au paragraphe II ».

La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Cet amendement répond aux préoccupations exprimées par l'ensemble des membres du groupe d'études sur le sport, qui souhaitent que le FNDS bénéficie de ressources stables et pérennes.

Au cours des dernières années, on nous annonçait, par exemple, des crédits de 850 millions de francs, mais, compte tenu de l'évolution de la pratique du Loto, nous assistions en fait à une diminution des ressources.

Il nous a donc semblé nécessaire de modifier l'assiette de la ressource du FNDS et de proposer un prélèvement unique sur l'ensemble des sommes mises aux jeux dont l'exploitation est assurée par la Française des jeux. Il n'y a aucune ambiguïté : cette formule correspond à une volonté commune qui s'est exprimée à de multiples reprises.

Notre collègue Dugoin avait d'ailleurs déposé un amendement en ce sens, prévoyant un prélèvement de 4 p. 100 sur l'ensemble des sommes mises aux jeux, ce qui nous semble être le niveau qu'il convient d'atteindre très rapidement.

En première partie de la loi de finances, cet amendement n'a pas été adopté. Nous avons donc voulu réaffirmer notre détermination d'offrir également une garantie au mouvement sportif.

Entre-temps, le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, a pris - Mme le ministre l'a rappelé - des engagements concernant l'année 1993. Il a en particulier affirmé que le montant de 850 millions de francs serait garanti. Il a aussi assuré à Mme le ministre qu'il prendrait contact avec les représentants du monde sportif et les parlementaires afin d'offrir également une garantie de recettes pour 1994.

Nous verrons bien ce que Mme le ministre va nous répondre, mais notre volonté est de montrer au mouvement sportif notre détermination d'accroître ses recettes.

Notre collègue Landrain a estimé qu'il fallait désormais associer les recettes du fonds « tabac » et celles sur les jeux afin d'assurer un financement globalisé du FNDS.

J'aimerais connaître l'avis du Gouvernement sur la méthode consistant à déterminer dès aujourd'hui des recettes pour 1995.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Mais elle avait accepté un amendement assez proche, présenté en première partie de la loi de finances. La seule différence était que la réforme des ressources proposée serait applicable en 1994, et non, comme le propose l'amendement n° 89, en 1995.

Lors de l'examen des recettes, M. le ministre du budget a pris trois engagements, dont celui de modifier l'assiette du prélèvement avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Mme le ministre de la jeunesse et des sports a confirmé cet engagement.

A titre personnel, je crains donc, si nous adoptons l'amendement de M. Blanc avec lequel je suis d'accord sur le fond, que nous ne repoussions à une date ultérieure un processus qui va dans le bon sens. Je ne voterai donc pas l'amendement de notre collègue.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** J'ai déjà dit qu'il était effectivement nécessaire de revoir les fondements du FNDS en ce qui concerne tant ses modalités de fonctionnement que le montant de ses crédits. J'ai proposé qu'une réunion de concertation avec les parlementaires et le mouvement sportif, qui aura lieu la semaine prochaine, permette de préciser les propositions.

S'agissant d'une mesure destinée à 1995, nous pouvons prendre quelques semaines de réflexion. En tout état de cause, l'engagement a été pris que le problème serait réglé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Il serait donc dommage que cette concertation n'ait pas lieu et que nous ne puissions pas nous installer autour d'une table afin de parvenir à un équilibre entre les différents modes de financement possibles permettant de dégager un montant de ressources suffisant pour satisfaire les besoins réels du monde sportif.

En conséquence, avis défavorable.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bonne réponse !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Nous prenons acte de l'engagement du ministre du budget et du ministre de la jeunesse et des sports d'ouvrir une discussion avec les parlementaires, par le canal du groupe d'études sur le sport,...

**M. Jean-Luc Reitzer.** Faites confiance au Gouvernement !

**M. Jacques Blanc.** ... afin d'étudier les problèmes relatifs à l'assiette des recettes du FNDS et d'envisager, peut-être, des ressources complémentaires grâce au fonds « tabac » ; nous avons en effet envisagé ces deux modalités en première partie de la loi de finances.

En ce qui nous concerne, dans la mesure où le Gouvernement a pris un engagement, nous n'avons aucune raison de ne pas lui faire confiance. (*Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République : « En effet ! »*)

Je dirai même, quant à moi, que j'ai toutes les raisons de lui faire confiance. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais je devais, au nom du groupe d'études sur le sport, être prudent.

Madame le ministre, je vous demande d'envisager une augmentation substantielle des crédits dégagés pour le sport. Car, aujourd'hui, malgré tous vos efforts, les contraintes budgétaires sont telles que nous devons aller plus loin.

Fort des engagements qui ont été pris, je retire par conséquent mon amendement,...

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**M. Jacques Blanc.** ... mais je souhaite que, avant même l'examen des recettes par le Sénat, on puisse faire progresser le dossier afin qu'une avancée significative ait lieu en 1994. Mieux vaut cueillir une avancée en 1994 qu'attendre 1995 !

Je vous demande donc, madame le ministre, d'étudier, avant l'examen du budget par le Sénat, un accroissement substantiel des recettes du FNDS.

**M. le président.** L'amendement n° 89 est retiré.

## Après l'article 62

**M. le président.** MM. Blanc, Landrain et Migaud ont présenté un amendement n° 90, ainsi rédigé :

« Après l'article 62, insérer l'article suivant :

« En complément des droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts, il est créé une taxe additionnelle de 1,8 p. 100 sur le prix de vente des paquets de cigarettes destinée à alimenter le groupement d'intérêt public « sport d'élite et préparation olympique ». »

La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Je ne reprendrai pas toute mon argumentation.

**M. Georges Hage.** Heureusement !

**M. Jean-Luc Reitzer.** On a compris !

**M. Jacques Blanc.** Nous proposons un dispositif très cohérent, visant à accroître les recettes extra-budgétaires sur le tabac et sur les jeux. Nous sommes déterminés...

**M. Laurent Cathala.** Vous vous couchez !

**M. Jacques Blanc.** ... et nous prenons rendez-vous avec le Gouvernement, d'abord lors de l'examen des recettes au Sénat, et, ultérieurement, au cours de l'année prochaine pour préparer la nouvelle loi de décentralisation sur le sport et définir de vraies recettes, qui ne seront pas modifiées et permettront d'assurer l'avenir du sport dans notre pays.

**M. Georges Hage.** On a compris !

**M. le président.** Monsieur Blanc, retirez-vous votre amendement ?

**M. Jacques Blanc.** Oui, monsieur le président.

**M. Laurent Cathala.** Il se couche, comme d'habitude !

**M. le président.** L'amendement n° 90 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La suite de la discussion budgétisée est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Ville.

Annexe n° 6 (Affaires sociales, santé et ville : ville) de M. Eric Raoult, rapporteur spécial.

Avis n° 581, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Tome VII (Affaires sociales, santé et ville : ville) de M. Pierre Cardo.

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges :

Tome I (Affaires sociales, santé et ville : ville) de M. Eric Dologé.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
JEAN PINCHOT

---

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

---